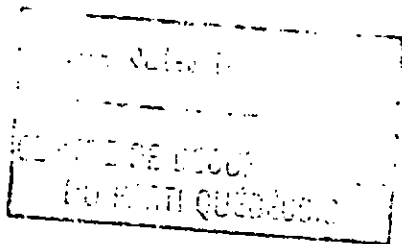
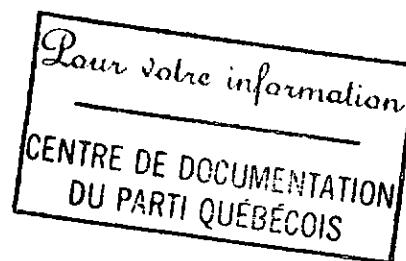


J'ai confiance 
Je vote Parti Québécois



Les orientations du programme électoral du Parti Québécois

Conseil national du Parti Québécois
Le 24 octobre 1998



Ensemble, nous savons construire.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS	V
INTRODUCTION	VI
1. BÂTIR ENSEMBLE POUR L'EMPLOI ET LE PLEIN DÉVELOPPEMENT DE NOTRE POTENTIEL ÉCONOMIQUE.....	1
1.1 Le lourd héritage des libéraux.....	1
1.2 L'action gouvernementale pour l'emploi dans la foulée des grands consensus des Sommets.....	2
1.2.1 Procéder à l'assainissement des finances publiques par l'élimination du déficit budgétaire.....	2
1.2.2 Conjuguer tous les efforts pour relancer l'emploi.....	2
• Plus d'investissements, plus d'emplois.....	2
• Plus d'exportations, plus d'emplois.....	3
• Plus de formation, plus d'emplois.....	3
• Plus d'innovation, plus d'emplois.....	4
1.3 Mobiliser et soutenir les énergies de tous pour l'emploi.....	5
1.3.1 Le consensus social et la concertation.....	5
1.3.2 La mise en place des conditions de croissance des entreprises et de l'emploi.....	6
1.3.2.1 l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire en conformité avec la loi anti-déficit.....	6
1.3.2.2 une diminution encore plus accentuée du fardeau fiscal.....	6
- Diminuer le fardeau fiscal des entreprises.....	7
- Diminuer le fardeau fiscal des particuliers.....	7
1.3.2.3 des services publics de qualité.....	7
1.3.2.4 une réglementation plus souple et plus efficace.....	8
1.3.3 Un appui efficace aux facteurs clés de la compétitivité.....	9
1.3.3.1 investir dans la croissance.....	9
1.3.3.2 l'innovation, source de richesses nouvelles.....	10
1.3.3.3 de nouveaux marchés pour l'emploi.....	12
1.3.4 La solidarité et la participation de tous à la transformation de l'économie.....	13
1.3.4.1 formation et politique active du marché du travail.....	13
1.3.4.2 l'économie sociale : une nouvelle source d'emplois.....	15
1.3.4.3 appuyer le développement local et régional pour exploiter tout le potentiel des communautés locales.....	15

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.3.4.4	Montréal : une métropole en mutation, plus performante et plus solidaire.....	17
1.3.4.5	la Capitale nationale : une stratégie de diversification économique.....	18
1.3.4.6	La mise en valeur du territoire québécois au cœur de la nouvelle économie.....	20
	-Les ressources naturelles : un nouveau dynamisme.....	20
	-Pour une industrie touristique de classe mondiale.....	23
	-L'agroalimentaire : nourrir le Québec ... et plus encore.....	24
1.3.5	Le développement durable : un outil pour le Québec.....	27
2.	SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : ASSURER AUX QUÉBÉCOIS UN RÉGIME ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ.....	30
2.1	Une transformation tournée vers la modernité : des résultats déjà tangibles.....	30
2.2	Des orientations et valeurs fondamentales.....	33
2.2.1	Une accessibilité et une continuité aux services de santé et sociaux.....	34
2.2.2	Des priorités pour les personnes dont les besoins sont plus grands.....	37
	- Enfants et jeunes.....	37
	- Personnes handicapées.....	37
	- Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie.....	38
	- Personnes âgées.....	38
2.2.3	Gestion du personnel et organisation du travail fondées sur le maintien et le développement des compétences.....	38
2.2.4	Des milieux physiques sécuritaires, des équipements de pointe appropriés.....	39
2.2.5	Les impôts des Québécoises et des Québécois au service de leurs priorités.....	40

Table des matières

	PAGE
3. ÉDUCATION : PRÉPARER LES JEUNES POUR LE XXI ^E SIÈCLE ET LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR.....	41
3.1 30 ans après le rapport Parent : la nécessité de revoir notre système d'éducation.....	41
- Le ménage dans les programmes.....	41
- La revalorisation de la formation professionnelle.....	42
- La réussite au collégial.....	42
- L'égalité des chances dès la petite enfance.....	43
- Prendre le virage du XXI ^e siècle.....	44
- Un nouvel enjeu.....	44
3.2 Développer les talents de tous et refuser l'exclusion.....	45
3.3 Assurer l'arrimage entre le système d'éducation et les besoins de la nouvelle économie.....	46
3.4 Un financement adéquat du secteur de l'éducation : une nécessité.....	48
4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL : POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE ET PLUS SOLIDAIRE.....	49
4.1 Des acquis remis en cause par le régime libéral.....	49
4.2. Des engagements respectés : un programme social engagé.....	49
4.2.1 Une garantie collective de protection: la clause d'appauvrissement zéro.....	49
4.2.2 Une action d'envergure pour les familles.....	50
4.2.3 Des mesures d'avant-garde pour les femmes.....	50
4.2.4 Un plan d'action pour les jeunes.....	51
4.2.5 Le logement: au cœur de la qualité de vie des familles, des aînés et des personnes handicapées.....	52
4.2.6 L'action communautaire autonome : l'expression de notre solidarité.....	53
4.2.7 L'insertion en emploi: gage de l'accomplissement personnel.....	53
4.3 Les priorités sociales pour les années à venir.....	54

Table des matières

	PAGE
5. UNE IDENTITÉ À AFFIRMER, DES DROITS À RESPECTER	57
5.1 Appuyer la création et étendre l'accessibilité à la culture.....	57
5.2 Langue : valoriser l'emploi et la qualité de la langue française.....	59
5.3 Autochtones : vers de nouveaux partenariats.....	61
5.4 La communauté anglophone : des droits assurés et respectés.....	62
5.5 Les groupes culturels : une pleine participation à la citoyenneté québécoise.....	62
6. LA SOUVERAINETÉ : UN GESTE DE CONFIANCE EN SOI.....	64
6.1 Une économie qui réclame la souveraineté.....	64
6.2 Une culture qui réclame la souveraineté.....	65
6.3 Un Québec social qui réclame la souveraineté.....	65
6.4 Le coût de la non-souveraineté.....	66
6.5 Des conditions gagnantes.....	68

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

AVANT-PROPOS

Les statuts du Parti Québécois indiquent qu'il appartient au Conseil national d'adopter les orientations du programme électoral national.

Cette procédure, qui s'inscrit dans la tradition démocratique de notre parti, fait en sorte que la pensée et les préoccupations des membres apparaissent au premier rang de la scène politique.

Le Conseil exécutif national propose donc, pour adoption, des thèmes et des orientations qui concernent les grands enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques du Québec. Ces orientations sont directement issues du Programme du Parti Québécois et des préoccupations de la population. En cours de campagne, des prises de position et des engagements électoraux donneront suite aux décisions du Conseil national.

Bernard Landry
Président du Comité de la
plate-forme électorale nationale
Vice-premier ministre
Ministre d'État de l'Économie et des
Finances

Fabien Béchar
Président du Conseil exécutif
national
Premier vice-président du
Parti Québécois

INTRODUCTION

Ensemble, nous savons construire

Les femmes et les hommes du Québec vont, lors de l'élection québécoise de cet automne, faire un choix essentiel pour leur avenir. C'est le choix, finalement, entre la prise en main de nos affaires sociales, économiques et politiques que nous proposons, et le laisser-aller, l'abandon aux forces du marché, la rupture avec le modèle québécois que nos adversaires libéraux préconisent.

L'élection de 1998 décidera de la manière dont les Québécoises et les Québécois veulent franchir le cap de l'an 2000. Nous, du Parti Québécois, leur proposons de continuer à construire le modèle québécois, celui de la concertation pour l'emploi, celui de la solidarité et de la justice sociale, celui du refus des déficits et de l'endettement. Le modèle québécois, c'est aussi celui de l'aide aux jeunes couples, grâce au régime de garderie le plus étendu et le plus abordable en Amérique du Nord, c'est l'équité salariale pour les travailleuses, avec une des lois les plus progressistes au monde, c'est la perception automatique des pensions alimentaires, pour assurer la stabilité des revenus des familles monoparentales, c'est la clause d'appauvrissement zéro pour garantir le revenu de nos concitoyens qui n'ont pas la capacité d'accéder au marché du travail.

Notre approche équilibrée, qui réconcilie la compétitivité économique et la solidarité sociale, a fait ses preuves : pendant son premier mandat, notre gouvernement a affiché la meilleure performance en 15 ans pour la création d'emploi, avec 180 000 emplois de plus et 110 000 prestataires d'aide sociale de moins. L'investissement privé croît, cette année, presque deux fois plus vite qu'au Canada. Ce qui prouve qu'ensemble, nous savons construire.

Et parce que les Québécoises et les Québécois ont développé une façon spécifique de faire les choses, parce que nous avons une politique active de recherche et d'accompagnement de l'investissement, nous nous classons maintenant parmi les meilleurs au monde dans beaucoup de secteurs : le multimédia et les technologies de l'information, la biotechnologie, l'aérospatiale, l'ingénierie et plusieurs autres. Nous sommes parmi les principaux exportateurs au monde.

Le Québec est en train de devenir, sous nos yeux, un des carrefours internationaux de la modernité, de l'économie et de la société du savoir. Ce n'est pas arrivé par hasard. C'est parce que nous l'avons voulu, ensemble, et que nous avons pris des moyens pour y parvenir.

Si les Québécoises et les Québécois le désirent, au cours des quatre prochaines années, nous pourrons faire encore mieux. Maintenant que nous avons réparé les erreurs du gouvernement libéral, maintenant que nous avons éliminé le déficit, que nous l'avons fait ensemble, sans déchirement social, nous pourrons faire plus pour la santé, l'éducation, la famille, la jeunesse. À mesure que les surplus budgétaires apparaîtront, nous pourrons faire baisser les impôts des particuliers, notamment de la classe moyenne. Mais nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas. Nous avons déjà réduit de 500 millions, en 1998, l'impôt des particuliers. Pendant le prochain mandat, nous consacrerons un dollar sur deux de nos surplus à réduire l'impôt des particuliers, pour alléger ainsi le fardeau des Québécoises et des Québécois. Et nous allons répartir les fruits de nos efforts de façon socialement juste et équitable. Lorsque nous réduisons la fiscalité des entreprises, ce n'est pas pour faire des cadeaux à la grande entreprise, c'est pour favoriser la création d'emplois et les PME, comme nous le ferons en allégeant de 37% la taxe sur la masse salariale d'ici deux ans.

En un mot, nous disons oui à l'économie de marché, mais nous disons non à la société de marché. Le gouvernement du Parti Québécois, social démocrate et soucieux d'emploi et de croissance, veut faire entrer le Québec dans le troisième millénaire avec l'attitude moderne et équilibrée qu'adoptent maintenant les autres peuples, comme en Angleterre, en Allemagne et en France, où le néolibéralisme et l'abandon aux lois du marché sont rejetés avec force par des citoyens qui veulent reprendre le contrôle de leurs vies.

Nous croyons, comme eux, que la démocratie de l'an 2000 devra impliquer les citoyens au niveau local, régional et national. Nous croyons que la « main invisible » du marché doit être accompagnée d'une « main fraternelle », celle de la solidarité sociale que le gouvernement doit susciter et assurer.

Nos adversaires libéraux proposent le contraire. Ils proposent de démanteler l'État et les grands outils que nous nous sommes donnés, comme la Société générale de financement qui attire ici de grands investisseurs étrangers. Ils proposent l'entrée massive, de principe, de l'entreprise privée et de l'impératif du profit dans toutes les sphères d'activité de l'État : la santé, l'éducation, l'administration municipale. Ils proposent de prendre le fruit de notre effort collectif des dernières années et de le donner, sans contrepartie, à la grande entreprise. Ils veulent éliminer la taxe sur le capital, alors que notre fiscalité des entreprises est déjà très compétitive en Amérique du Nord. Ils proposent un gel de tous les budgets de l'État sauf en santé et en éducation, ce qui signifie des

coupures nouvelles dans tous les autres champs d'action : les garderies, l'habitation, l'aide à l'exportation, les régions, le tourisme, l'action communautaire.

Surtout, nos adversaires libéraux veulent faire faire au Québec de l'an 2000 un bond en arrière, dans le passé, dans les années 1980 des Margaret Thatcher et des Ronald Reagan. En rejetant la concertation, en proposant même l'abolition des Centres locaux de développement qui sont les nouveaux lieux de la concertation québécoise, ils proposent le retour à la confrontation. En prenant exemple sur l'Ontario de Mike Harris, nos adversaires libéraux nous préparent des temps difficiles. En Ontario, ces quatre dernières années, il y a eu presque quatre fois plus de conflits qu'au Québec, quatre fois plus de jours perdus pour des lock-out et des grèves, quatre fois plus de familles aux prises avec des arrêts de travail, quatre fois plus de tension et de division.

Le programme du Parti libéral, celui du néolibéralisme et de la froide loi du marché, a déjà été essayé au Québec. Pendant le dernier mandat du Parti libéral, au début des années 1990, le Québec n'a pas été gouverné. Résultat : aucune création d'emplois en cinq ans, la pire performance d'un gouvernement québécois depuis 50 ans, une chute des investissements trois fois plus sévère qu'au Canada, l'accumulation d'un déficit et d'une dette records. Cette voie, c'est la voie de l'échec et de l'appauvrissement.

Nous, du Parti Québécois, savons que ce qui nous distingue en Amérique du Nord est une force, pas une faiblesse. Nous savons que notre capacité de concertation est un avantage sur nos concurrents, pas un boulet. Nous savons que, plus les Québécoises et les Québécois ont leur mot à dire sur leur développement, plus ils sont mobilisés, et plus ils sont gagnants, économiquement et socialement.

C'est pourquoi, dans notre plate-forme, nous ne proposons pas plus d'État ou moins d'État, nous proposons mieux d'État : nous voulons que les femmes et les hommes du Québec aient leur mot à dire sur leur développement. Dans les régions, nous voulons une population engagée dans la diversification de leur économie et dans les choix de développement social, par le biais d'une concertation locale renforcée. Nous poursuivons notre décentralisation des pouvoirs vers les régions et les localités. Jamais auparavant les forces locales n'auront eu autant de capacité de décider de leurs priorités et de leurs budgets. C'est l'approche que nous privilégions aussi auprès des nations autochtones, avec lesquelles le Québec entretient maintenant un dialogue plus fructueux et plus prometteur.

Nous poursuivons notre aide aux réseaux qui forment le tissu social du Québec : l'aide à l'action communautaire autonome et à l'économie sociale. Nous proposons le renforcement des Carrefours jeunesse emploi que nous avons créés, et celui des Centres locaux de services communautaires. Nous

reconnaissons un rôle accru aux parents dans les écoles. Nous voulons un État moins bureaucratique et moins centralisé, un État plus proche du citoyen et de la citoyenne.

Dans la santé, l'indispensable réforme fut difficile, mais elle porte déjà ses fruits. Nos adversaires libéraux voudraient tout arrêter et se remettre à étudier le problème en créant une foule de comités. Nous, nous savons comment agir rapidement pour améliorer la situation. Déjà, depuis 1994, moitié moins de patients doivent attendre à l'urgence plus de 48 heures. Nous voulons faire en sorte que, d'ici quatre ans, le pourcentage des patients séjournant plus de 24 heures à l'urgence soit inférieur à 15 %. Un budget permanent d'intervention sera aussi mis en place pour résoudre les problèmes d'attente en chirurgie.

Le réinvestissement en éducation sera une de nos grandes priorités. Nous accentuerons l'effort considérable déjà engagé pour la petite enfance, en relevant le niveau de soutien pour les jeunes en difficulté d'apprentissage, en particulier ceux des milieux défavorisés. Nous voulons faire reculer encore le phénomène du décrochage : au secondaire en quadruplant en quatre ans le nombre de jeunes diplômés de moins de 20 ans inscrits à l'enseignement professionnel. Nous voulons porter à 60 %, au collégial, la proportion de diplômés et à 30 % au premier cycle universitaire. La question du financement des universités recevra rapidement une attention particulière.

Maintenant que le déficit zéro est sur le point d'être atteint, nous avons un choix de société à faire pour l'avenir. Nos adversaires proposent un gel de toutes les dépenses, à l'exception de certains budgets de santé et d'éducation. Puisque l'inflation et les besoins augmentent, cette décision équivaldrait à un gel de la compassion, à une réduction de l'action du gouvernement pour la solidarité et la vie communautaire, pour l'emploi et l'exportation, à un appauvrissement de notre qualité de vie.

Un gouvernement du Parti Québécois ira dans l'autre direction, celle de la convivialité, du tissu communautaire, de l'aide aux jeunes, aux familles et aux entrepreneurs. Un dollar sur deux des nouveaux surplus sera réinvesti dans la santé, dans l'éducation, pour les familles et l'emploi.

Il faudra améliorer les barèmes de la sécurité du revenu, lutter plus efficacement contre la violence, rehausser les ressources pour la protection de la jeunesse, reconnaître les droits des conjoints de même sexe, légiférer rapidement à l'encontre des clauses dites « orphelin ». Fort d'un nouveau mandat électoral, nous allons également modifier les lois électorale et référendaire pour que, lors des prochains scrutins, les électeurs présentent une carte d'identification au moment d'exercer leur vote. C'est une mesure de bon sens à laquelle les libéraux s'opposent sans raison valable.

Nous voulons aussi compléter la mise en place d'un des plus grands acquis

des familles québécoises : les places de garde à 5\$. Elles existent désormais pour les enfants de quatre et de trois ans ; nous voulons compléter le réseau, à brève échéance, pour les enfants de deux ans et moins.

Pour assurer une meilleure intégration des nouveaux Québécois, nous voulons améliorer l'offre de francisation et, pour les Québécoises et les Québécois de toutes origines, nous organiserons un Forum national sur l'intégration et la citoyenneté permettra de réviser en profondeur, ensemble, notre politique d'accueil et d'intégration pour le nouveau millénaire.

Dans toutes nos propositions, il y a un fil conducteur : notre volonté de participer, activement, ensemble, à nos décisions. À l'école, dans la localité, dans la région ou dans des grands débats nationaux, nous, Québécoises et Québécois, ne voulons pas être des spectateurs inactifs. Nous ne voulons pas subir le changement. Nous voulons le maîtriser, le diriger.

Nos adversaires libéraux veulent rapetisser notre capacité d'agir sur notre destin collectif, veulent nous rendre dépendants des lois du marché et de la mondialisation, veulent nous faire accepter le carcan d'une fédération qui ne reconnaît même pas notre existence comme peuple.

Ils sont à contre-courant. Ils sont une révolution en retard. Les personnes comme les peuples entiers refusent maintenant de se faire dicter leur conduite par les capitaux ou par une mondialisation débridée. Les personnes comme les peuples veulent maintenant avoir droit au chapitre, être une force de proposition, participer à la discussion, être partie à la décision.

C'est vrai dans nos quartiers, dans nos villes et nos villages. C'est vrai dans le village global que devient la planète. Un mouvement a surgi, depuis peu, aux quatre coins du globe. Un mouvement qui veut une mondialisation au service des peuples, pas des peuples au service de la mondialisation. Ce mouvement a mis, avec raison, du plomb dans l'aile au projet d'Accord multilatéral sur l'investissement. Il prend de l'ampleur et débouchera, au cours des toutes prochaines années, sur des décisions déterminantes pour protéger les cultures nationales, discipliner les lois économiques internationales.

Les représentants des nations du monde décideront de mesures qui affecteront notre environnement, nos lois du travail, nos droits. Une question cruciale se pose désormais : qui parlera au nom du Québec ?

Le Québec est aujourd'hui la 15^e puissance économique au monde, le 7^e partenaire commercial des États-Unis. Pourtant, si nous ne sommes pas souverains, nous n'aurons pas droit au chapitre. Le Salvador, le Bénin, la Bulgarie auront plus de poids dans ces choix que nous, simple province, minoritaire au Canada.

Aucune nation ne relève, comme le Québec, le défi de construire une identité originale, aux portes de la plus grande puissance culturelle que le monde ait connue. Pourtant, si nous ne sommes pas souverains, nous n'aurons pas droit de parole dans les forums où s'inventeront les règles internationales sur la culture. Même le Canada, qui organise une conférence de ministres de la culture, prétend qu'une députée de l'Ontario parlera en notre nom et à notre place.

Jamais le Québec économique, culturel et social n'a été aussi prêt pour la souveraineté. Jamais l'absence de cette souveraineté ne nous sera aussi dommageable qu'au cours des années qui viennent. Les Québécoises et les Québécois ne doivent pas manquer le nouveau départ qui s'annonce. Et leur ticket, c'est un référendum gagnant sur la souveraineté. Pour y arriver, nous aurons la tâche de réunir des conditions gagnantes pendant le prochain mandat. Car le peuple du Québec ne peut pas, ne doit pas se dire non. Au contraire, il se doit à lui-même d'accéder enfin à la maîtrise de ses responsabilités et il se doit d'être demain à la table des décideurs, parmi ceux qui imagineront le prochain siècle.

Avec notre plate-forme politique et avec notre projet souverainiste, nous voulons tourner le dos au laisser-faire et au démantèlement de notre capacité d'agir. Nous voulons au contraire prendre nous-mêmes nos décisions, toutes nos décisions. Car, plus que jamais, ensemble, nous savons construire.

Lucien Bouchard

1. Bâtir ensemble pour l'emploi et le plein développement de notre potentiel économique

1.1 Le lourd héritage des libéraux

Au moment où les Québécoises et les Québécois décidèrent d'accorder leur confiance à un gouvernement du Parti Québécois, celui-ci a dû relever des défis que plusieurs jugeaient insurmontables. Ces défis étaient multiples. La plupart étaient intimement liés à la situation du Québec telle que les citoyens la connaissaient et, plus encore, à ce qu'ils croyaient que devait devenir le Québec à l'approche de l'an 2000.

L'emploi diminuait au Québec alors qu'il augmentait au Canada : la situation apparaissait catastrophique. En 1994, le Québec comptait 1000 emplois de moins qu'en 1989. Pendant la même période, le Canada en avait créé, lui, 206 000 de plus. Le taux de chômage au Québec était passé de 9,3 % en 1989 à 12,2 % en 1994, une hausse de près de 3 %.

L'investissement chutait trois fois plus rapidement au Québec qu'au Canada : entre 1989 et 1994, les investissements privés au Québec ont chuté de 19 % comparativement à une baisse de 6 % au Canada. Condition essentielle à la création d'emplois, les investissements des entreprises se sont littéralement effondrés.

Les libéraux ont imposé pour plus de 10 milliards \$ de nouvelles taxes et impôts : ils ont poussé l'odieux jusqu'à mettre en place des taxes rétroactives.

Le déficit a triplé pour atteindre un sommet historique en 1994 : le gouvernement libéral a laissé augmenter le déficit de 1,8 milliard \$ en 1989 à 6 milliards \$ en 1994. Pour cette seule période, les déficits répétés, année après année, sont venus alourdir la dette des Québécoises et des Québécois de 23 milliards \$.

Les investisseurs étrangers avaient perdu confiance envers le Québec : le gouvernement ratait son objectif de déficit chaque année d'environ 1 milliard \$, perdant ainsi toute crédibilité auprès des prêteurs étrangers. La mauvaise gestion des finances publiques avait atteint un point tel que le gouvernement était alors contraint d'emprunter à court terme à des coûts prohibitifs.

Les intérêts sur la dette : 2 milliards \$ de moins pour la santé, l'éducation et le développement de l'emploi. En effet, l'accroissement de la dette sous les libéraux a fait en sorte que le Québec paie actuellement, et chaque année, près de 2 milliards \$ de plus en intérêts, de l'argent qui autrement serait disponible pour l'emploi et les missions sociales.

1.2 L'action gouvernementale pour l'emploi dans la foulée des grands consensus des Sommets

Le Québec a forgé aux Sommets économiques de Québec et de Montréal de grands consensus entre les patrons, les syndicats, les groupes communautaires, les partenaires socio-économiques et le gouvernement. Les deux principaux consensus ont mis en évidence la nécessité de procéder à l'assainissement des finances publiques par l'élimination du déficit budgétaire et de conjuguer tous les efforts pour relancer l'emploi.

1.2.1 Procéder à l'assainissement des finances publiques par l'élimination du déficit budgétaire

L'élimination du déficit budgétaire avant l'an 2000 sera une réalité dès le 1^{er} avril prochain. Ni l'héritage libéral, ni les coupures fédérales, ni les pluies diluviennes de juillet, ni la crise du verglas n'ont remis en cause l'atteinte de cet objectif. Mieux encore, le redressement a pu être réalisé sans hausser le fardeau fiscal global des Québécoises et des Québécois en même temps qu'un énergique programme social était mené et que la plus importante réforme comptable des vingt dernières années était mise en vigueur.

1.2.2 Conjuguer tous les efforts pour relancer l'emploi

De la même façon, nous nous étions tous engagés à conjuguer nos efforts pour relancer l'emploi. Depuis septembre 1994, il s'est créé 180 000 nouveaux emplois, soit 19 % de tous les emplois créés au Canada. Depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de Montréal en novembre 1996, on compte 138 000 nouveaux emplois au Québec, soit 21 % de tous les emplois au Canada. Nous nous sommes collectivement donné comme objectif de dépasser le taux de création d'emplois du Canada, soit de créer plus de 23 % des emplois au Canada avant l'an 2000. La stratégie pour y arriver est de susciter plus d'investissements, plus d'exportations, plus de formation et plus d'innovation.

- **Plus d'investissements, plus d'emplois**

La croissance des investissements au Québec au cours des dernières années constitue la meilleure illustration de l'impact de l'assainissement des finances publiques et de la mise en place, par le gouvernement du Parti Québécois, de mesures favorables à l'investissement. En effet, les entreprises du Québec ont réagi très positivement aux diverses mesures pour relancer l'investissement des entreprises et des organismes publics. Alors que les investissements totaux avaient baissé de 10 % pendant le dernier mandat libéral, ils ont littéralement rebondi de 21 % sous le gouvernement du Parti Québécois. La

croissance des investissements privés est encore plus spectaculaire. Après une perte de 19 % sous le gouvernement libéral, ils ont crû de 32 % durant les quatre dernières années ; depuis trois ans, ils ont augmenté plus rapidement qu'au Canada et, cette année, ils augmentent deux fois plus rapidement.

De toute évidence, la stratégie gouvernementale porte fruit. Alors que l'objectif du Plan pour l'accroissement de l'investissement privé, annoncé en mars 1997, était de favoriser 4,2 milliards \$ d'investissements privés sur une période de 18 mois, après seulement un an, en mars 1998, l'objectif avait été dépassé et plus de 26 000 emplois avaient été créés. De plus, le gouvernement du Parti Québécois annonçait la création de la Cité du multimédia, procédait à l'implantation des Centres de développement des technologies de l'information et appuyait le développement de Montréal comme place financière internationale.

- **Plus d'exportations, plus d'emplois**

Conscient de l'importance des marchés d'exportation, le gouvernement du Parti Québécois a pris diverses mesures pour appuyer les entreprises exportatrices. Dans le cadre du programme « 2000 nouveaux exportateurs en l'an 2000 », 600 nouvelles entreprises exportent déjà et 2000 autres sont engagées dans une démarche qui leur permettra de s'attaquer pour la première fois au marché de l'exportation. Les entreprises ont participé en grand nombre aux quelque 150 missions commerciales à l'étranger depuis quatre ans.

À n'en pas douter, le Québec est sorti gagnant de son appui au libre-échange. Chaque fois que l'occasion lui est offerte, le gouvernement du Parti Québécois réaffirme ce choix, ce qui a permis au Québec de doubler ses exportations internationales entre 1989 et 1997. Elles atteignent aujourd'hui 67 milliards \$ pour un surplus commercial de près de 3 milliards \$ en 1997.

- **Plus de formation, plus d'emplois**

L'action de l'État pour la création d'emplois est nécessairement limitée. Il n'appartient pas au gouvernement de se substituer à l'entreprise pour créer lui-même des emplois. Il lui incombe cependant de rassembler les conditions essentielles au développement de l'emploi.

Au cours du dernier mandat, le gouvernement du Parti Québécois a cherché à rassembler ces conditions, notamment au titre des finances publiques. Il ne s'est cependant pas arrêté là.

Pour s'assurer que le plus grand nombre d'entre nous travaillent, il ne suffit pas de créer des emplois. Il appartient largement à l'État de s'assurer que notre

main-d'œuvre disponible est bien formée. Après trente ans de revendications de tous les gouvernements du Québec, le nôtre a réussi à rapatrier quelque 530 millions \$ provenant de la caisse d'assurance-emploi que le gouvernement fédéral investissait pour doubler, contredire et complexifier les mesures québécoises de formation de la main-d'œuvre. Dorénavant, Emploi-Québec et les 150 nouveaux Centres locaux d'emploi offriront à chaque citoyen des services adaptés à ses besoins et à ses aptitudes.

De même, la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre incite les entreprises à investir au moins l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation de leurs travailleurs. Déjà, le nombre d'entreprises offrant de la formation à leurs travailleurs est en forte croissance.

Le nombre de jeunes inscrits à l'enseignement professionnel au secondaire était tombé à des niveaux très inquiétants. La revalorisation de cet enseignement a permis d'augmenter les effectifs de 52,4 %, en quatre ans, pour les porter à 25 716.

L'action des quelque 80 Carrefours jeunesse emploi a elle aussi été déterminante pour rejoindre les jeunes du Québec. Grâce à leur action, en mars 1998, 11 000 jeunes avaient trouvé un emploi, 500 autres avaient réintégré l'école et 1 000 avaient démarré leur entreprise.

Créé par le gouvernement et les partenaires du Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 1996, le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail a, par ailleurs, quinze mois après son instauration, permis à 13 463 personnes d'accéder à un emploi ou de s'engager dans un programme de formation ou un stage les préparant à un retour au travail prochain.

- **Plus d'innovation, plus d'emplois**

Un autre élément de base pour assurer la croissance de l'emploi et de l'économie réside dans la volonté de nos entreprises de multiplier leurs actions en recherche et développement. En plus d'offrir une des fiscalités les plus compétitives en Amérique du Nord pour les entreprises oeuvrant en ce domaine, le gouvernement a fortement encouragé le développement des secteurs de haute technologie. Nous assistons depuis quelques années à une véritable mutation de l'économie québécoise. Nulle part ailleurs qu'à Montréal, la situation est-elle plus évidente. Quinzième en Amérique du Nord au chapitre de la population, Montréal se classe neuvième pour le nombre de compagnies oeuvrant dans le secteur de la haute technologie ; septième pour le nombre d'emplois dans le secteur des technologies de l'information ; sixième dans les secteurs pharmaceutique et de la biotechnologie ; cinquième dans le domaine

aérospatial et la toute première pour la proportion de sa population travaillant dans le secteur de la haute technologie.

Les éléments de base sont actuellement en place pour qu'au cours des quatre prochaines années, le Québec réalise enfin pleinement son potentiel de développement économique et de création d'emplois.

1.3 Mobiliser et soutenir les énergies de tous pour l'emploi

À douze mois de l'atteinte de l'objectif du déficit zéro, le gouvernement publiait, en mars dernier, les grandes orientations de sa stratégie de développement économique intitulé *Québec objectif emploi : vers une économie d'avant-garde*. Non seulement le gouvernement y donnait immédiatement suite mais, avec le dépôt de cette stratégie, il posait les jalons de son action économique adaptée au contexte des années 2000 et conforme aux responsabilités d'un État moderne.

Dans un contexte de mobilisation et d'efforts soutenus de tous pour l'emploi, le gouvernement du Parti Québécois propose que nous agissions individuellement et collectivement pour être parmi les meilleurs au monde. À cet effet, deux grands objectifs économiques sont retenus :

- **avoir une des économies industrialisées les plus créatrices d'emplois au monde;**
- **être parmi les dix premiers pour la compétitivité de notre économie.**

Un gouvernement du Parti Québécois entend développer une économie compétitive créatrice d'emplois en axant son action sur :

- le consensus social et la concertation;
- la mise en place des conditions de croissance des entreprises et de l'emploi ;
- un appui efficace aux facteurs clés de la compétitivité ;
- la solidarité et la participation de tous à la transformation de l'économie ;
- un développement durable et équitable pour les générations actuelles et futures.

1.3.1 Le consensus social et la concertation

Le succès de la politique budgétaire et économique du gouvernement du Parti Québécois repose très largement les consensus intervenus lors des Sommets économiques. La complexité des économies modernes et la quantité de

facteurs pouvant influencer le développement font en sorte qu'aucun gouvernement ne peut prétendre agir seul avec succès ni, non plus, laisser à la seule initiative du secteur privé le développement de l'emploi.

Un gouvernement du Parti Québécois invitera les partenaires socio-économiques à déterminer conjointement de nouveaux objectifs spécifiques de création d'emplois ambitieux et réalistes. Des objectifs de création d'emplois pour les jeunes devront être déterminés et recevoir une attention prioritaire.

La détermination d'objectifs de création d'emplois implique que d'autres cibles soient fixées, notamment en ce qui a trait à la compétitivité des entreprises, aux efforts en recherche et développement et à l'investissement des entreprises.

Pour que tous ces objectifs soient réalistes, il importe que les moyens pour les atteindre soient définis, discutés et convenus entre les partenaires socio-économiques. Ces moyens doivent aussi être compatibles avec la prise en charge des autres responsabilités sociales de l'État.

1.3.2 La mise en place des conditions de croissance des entreprises et de l'emploi

Un gouvernement du Parti Québécois poursuivra la mise en place des conditions de croissance des entreprises et de l'emploi par :

1.3.2.1 l'atteinte et la maintien de l'équilibre budgétaire en conformité avec la loi anti-déficit

L'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire en conformité avec la loi anti-déficit constituent des obligations impératives. Le niveau d'endettement du Québec et le fardeau fiscal de ses citoyens font en sorte que tout retour aux déficits d'antan aurait des conséquences sociales et économiques graves. Ainsi, la mise en œuvre des priorités du prochain gouvernement du Parti Québécois sera subordonnée au maintien de l'équilibre budgétaire.

1.3.2.2 une diminution encore plus accentuée du fardeau fiscal

Le fardeau fiscal global au Québec est très élevé. En fait, il est un des plus lourds des pays industrialisés, à l'exception de la France et de l'Italie. La situation est cependant différente selon qu'il s'agit de la fiscalité des entreprises

ou de celle des particuliers. Un gouvernement du Parti Québécois entend procéder à une diminution encore plus accentuée du fardeau fiscal.

Diminuer le fardeau fiscal des entreprises

D'après une étude de la firme Price Waterhouse, publiée en 1997, la fiscalité des entreprises au Québec est très compétitive et favorable à l'investissement, tant pour la grande que pour la petite entreprise. De fait, le régime québécois est plus compétitif que celui de nos principaux concurrents, qu'il s'agisse de l'Ontario ou des États du Massachusetts, du Michigan, de New York ou de la Pennsylvanie. Les conclusions de l'étude sont encore plus probantes s'il s'agit de considérer un projet d'investissement ou, encore, des activités en recherche et développement.

Il faut par ailleurs noter que si, depuis 1978, l'emploi dans les grandes entreprises est demeuré relativement stable (représentant 54 % de tous les emplois et constituant une base essentielle pour le développement), le nombre d'emplois dans les PME augmentait de 50 %. C'est en tenant compte de cette réalité que le gouvernement du Parti Québécois amorcera, le 1er juillet prochain, une réduction de 37 % de la taxe sur la masse salariale des PME. Un gouvernement du Parti Québécois favorisera ainsi l'emploi en diminuant les coûts de main-d'oeuvre pour l'entreprise.

Diminuer le fardeau fiscal des particuliers

Si la fiscalité des entreprises est compétitive, il en va tout autrement de la fiscalité des particuliers. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers en proportion du PIB sont au Québec les plus élevés de tous les pays du G7. Même si le gouvernement du Parti Québécois a significativement allégé le fardeau fiscal des contribuables, notamment celui des travailleurs à faible revenu, il demeure cependant que la classe moyenne québécoise, qui a pourtant beaucoup contribué au redressement des finances publiques, n'en a que peu bénéficié sur le plan fiscal.

La priorité du gouvernement du Parti Québécois sera d'abaisser les impôts sur le revenu des particuliers. A cet effet, plus de 50% de la marge de manoeuvre sera affectée à la réduction du fardeau fiscal des particuliers.

1.3.2.3 des services publics de qualité

Un gouvernement du Parti Québécois, en concertation avec les représentants de sa fonction publique qui, sans nul doute, est des plus performantes, poursuivra l'examen de ses façons de faire pour s'assurer

de la meilleure utilisation possible des ressources pour y favoriser particulièrement l'accès des jeunes à Fonction publique, il entend donc procéder à l'extension des mesures d'optimisation de la performance dans le secteur public.

1.3.2.4 une réglementation plus souple et plus efficace

Le Québec s'est donné un cadre législatif et réglementaire qui se compare avantageusement à celui des États modernes. Ce cadre s'appuie sur de larges consensus et les réglementations qui en sont issues ont permis au Québec de franchir des étapes importantes dans son développement, et ce, tant aux plans économique que social. Il faut poursuivre l'effort entrepris.

C'est dans cette perspective et conscient des impacts de la réglementation sur la compétitivité des entreprises, partant sur la création d'emplois, qu'un gouvernement du Parti Québécois entend procéder à l'allègement réglementaire et à la simplification des pratiques administratives.

Un gouvernement du Parti Québécois entend :

- continuer à travailler en concertation avec les milieux concernés ;
- réglementer moins et mieux ;
- renforcer les mécanismes de révision réglementaire (révision systématique ou automatique, analyse d'impact) ;
- revoir en priorité les irritants majeurs des lois fiscales et parafiscales ;
- analyser les coûts et les bénéfices des éléments de la réglementation qui affectent particulièrement la compétitivité ;
- simplifier les formalités administratives ;
- faciliter le démarrage de nouvelles entreprises ;
- améliorer les services aux entreprises, notamment par une réduction significative du nombre de points de contact avec l'administration, par l'exploitation des possibilités des nouveaux moyens de communication.

1.3.3 Un appui efficace aux facteurs clés de la compétitivité

Un gouvernement du Parti Québécois appuiera efficacement les facteurs clés de la compétitivité et de l'emploi :

1.3.3.1 investir dans la croissance

La capacité d'investir constitue pour l'entreprise un moyen privilégié d'améliorer sa compétitivité en produisant davantage de meilleurs produits à moindre coût. Lorsqu'il est effectué par une nouvelle entreprise, l'investissement constitue un gain net et instantané pour l'emploi et le développement économique.

En mars dernier, le gouvernement rendait public l'un des premiers volets de sa stratégie de développement économique créatrice d'emplois : accroître les investissements privés. Le plan gouvernemental vise à susciter des investissements privés totalisant 19 milliards \$ au cours des cinq prochaines années. D'ores et déjà, 735 millions \$ en projets ont été approuvés et près de 5000 emplois seront créés.

Le gouvernement entend, en particulier, maximiser les effets du levier stratégique que représentent les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque, notamment par la formation de consortiums et le soutien au démarrage de PME technologiques, accentuer la recherche d'investissements étrangers, simplifier les relations avec les investisseurs par le recours à des offres intégrées.

Les actions du gouvernement du Parti Québécois pour appuyer les investissements des entreprises reposeront, durant un prochain mandat, sur les priorités suivantes :

- **la prospection des investissements étrangers, notamment par une réorganisation des services et des outils de promotion du Québec et par une meilleure capacité d'Investissement-Québec de présenter, au nom du gouvernement, une offre intégrée aux investisseurs potentiels ;**
- **le rehaussement de la rentabilité des projets d'investissements, notamment en s'assurant que la proposition gouvernementale globale est concurrentielle par rapport à celles d'autres gouvernements concurrents. À cette fin, le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) demeurera l'instrument privilégié d'intervention ;**

- l'utilisation du levier stratégique des sociétés d'État, notamment par une Société générale de financement (SGF) réorganisée et disposant de 2 milliards \$ de capital. Les participations de la SGF dans des projets du secteur privé doivent se faire sur une base d'affaires à des conditions et risques équivalant à ceux du partenaire privé et sur la base d'une participation minoritaire. Par ailleurs, le gouvernement reconduira sur une base permanente les sociétés Innovatech en les transformant en sociétés à capital-actions ;
- l'aide accrue à la PME agissant dans les domaines d'avenir exigeant du capital de risque et aux PME exportatrices ;
- le renouvellement du mandat des sociétés Innovatech permettra d'appuyer le démarrage d'entreprises technologiques. Une quatrième société Innovatech agira plus spécifiquement dans les régions ressources ;
- le maintien d'un apport financier significatif au perfectionnement et à la formation de la main-d'œuvre dans le cadre des projets d'investissements majeurs.

1.3.3.2 l'innovation, source de richesses nouvelles

La nouvelle dynamique mondiale a projeté le savoir et la connaissance au rang des forces essentielles au développement économique et social des sociétés modernes. En fait, le développement économique est aujourd'hui étroitement tributaire de la production, de la transmission et de l'utilisation des connaissances. Les sociétés industrialisées s'emploient maintenant à créer les conditions qui leur permettront de devenir des sociétés du savoir, où l'innovation, sous toutes ses formes, sera à l'origine des richesses nouvelles.

Dans ce contexte, la capacité de décloisonner les savoirs, de partager des compétences diversifiées et de favoriser le passage du savoir au savoir-faire apparaît comme un attribut essentiel des sociétés réellement ouvertes et innovatrices. Par conséquent, le gouvernement du Parti Québécois entend, en science et technologie et en innovation, orienter son action autour de trois grandes priorités :

Pour favoriser le développement de compétences adaptées aux besoins, le gouvernement entend encourager des actions qui visent à :

- promouvoir les carrières en science et technologie ;

- favoriser des ajustements conjoncturels et de longue durée plus adéquats entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs où des pénuries sont manifestes ;
- favoriser l'embauche de personnel scientifique et technique dans l'ensemble des entreprises, en particulier dans les PME ;
- faciliter l'attraction et la rétention de chercheurs et de spécialistes de niveau mondial.

Pour accroître l'effort de recherche, un gouvernement du Parti Québécois s'appliquera à :

- maintenir la capacité fiscale du Québec en matière d'aide à la recherche et au développement ;
- accroître l'effort de recherche et développement industriel et stimuler les partenariats de recherche et développement et d'innovation ;
- moderniser les infrastructures de recherche ;
- renforcer la coopération avec les pays étrangers.

Pour stimuler l'innovation, un gouvernement du Parti Québécois s'emploiera à :

- multiplier les retombées économiques de l'effort de recherche et développement ;
- soutenir la création innovatrice ;
- soutenir les démarches innovatrices dans les PME ;
- promouvoir la mise en valeur des applications technologiques ;
- déployer les activités d'innovation sur l'ensemble du territoire.

Dans des économies qui, comme celle du Québec, s'appuient de plus en plus sur l'information et le savoir, nous devons nous assurer de maintenir un leadership en mettant un accent spécifique sur les nouvelles technologies de l'information et des communications.

En engageant clairement le Québec dans le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, le gouvernement du Parti Québécois répond à un enjeu fondamental: au tournant du millénaire, il nous faut nous assurer que le Québec participe pleinement à l'économie du savoir, tout en plaçant au centre de ses préoccupations la création de nouveaux emplois, particulièrement pour les jeunes.

Le prochain mandat du gouvernement du Parti Québécois sera marqué par l'implantation d'une stratégie de développement du secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications axée sur les priorités suivantes :

- S'assurer que les moyens appropriés seront mobilisés afin que dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications, les entreprises augmentent significativement leurs investissements dans la recherche-développement et l'innovation ;
- Développer les compétences en s'assurant que l'ensemble de la population reçoive une formation appropriée aux nouvelles technologies de l'information et des communications ;
- Engager les moyens nécessaires pour appuyer la construction et le développement d'une industrie performante des contenus informationnels.
- Favoriser la commercialisation des nouvelles technologies de l'information et des communications sur le marché intérieur et à l'exportation.
- Faire de l'État un utilisateur modèle. Il s'agit à la fois d'améliorer l'accès aux services qu'il offre aux citoyens, et de faire profiter le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications de l'effet d'entraînement majeur ainsi créé.

1.3.3.3 de nouveaux marchés pour l'emploi

Compte tenu de l'ampleur des défis qu'il souhaite relever, le Québec doit saisir toutes les occasions de développement de nouveaux marchés. Déjà, le Québec a su largement tirer profit de l'ouverture des marchés et de la mondialisation.

Le gouvernement du Parti Québécois appuiera les entreprises exportatrices par une accentuation des missions commerciales

gouvernement-entreprises (Mission-Québec) de haut niveau. Le financement d'appoint des exportations sera également amélioré. Les services d'aide gouvernementale à l'exportation seront structurés dans le but de mieux répondre aux besoins des PME. Ils s'attacheront en particulier à :

- aider les entreprises à préparer des soumissions en réponse à des appels d'offres relatifs à des projets internationaux ;
- favoriser l'embauche de personnes qualifiées en économie internationale et permettre à de jeunes diplômés de travailler à l'étranger en affaires internationales ;
- soutenir le regroupement d'entreprises et la coopération entre grandes et petites entreprises en matière d'exportation et favoriser l'expansion de réseaux de distribution de produits québécois à l'étranger ;
- appuyer la participation d'entreprises québécoises à des projets d'infrastructures et de construction à l'étranger.

1.3.4 La solidarité et la participation de tous à la transformation de l'économie

1.3.4.1 formation et politique active du marché du travail

La réalité du chômage prolongé a souvent pour effet de créer un phénomène d'exclusion sociale dont les coûts pour la société sont intolérables.

L'accès à l'emploi pour la personne, tout comme l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour l'entreprise, passe par la formation et la qualification, par l'existence de services d'emplois efficaces et par des mécanismes permettant de lever les obstacles à l'entrée sur le marché du travail.

Le rapatriement au Québec des quelque 530 millions \$ que le gouvernement fédéral affectait à des mesures actives pour l'emploi qui, trop souvent, dédoublaient ou contredisaient celles du Québec; la création d'Emploi-Québec qui regroupe enfin sous un même toit les effectifs québécois et fédéraux actifs en matière de main-d'œuvre, la création de la Commission des partenaires du marché du travail, la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, la réforme de la sécurité du revenu et la mise sur pied des Centres locaux d'emploi, le Plan d'action jeunesse : voilà un ensemble d'éléments créant un contexte nouveau permettant au Québec de conduire enfin une véritable politique active du marché du travail.

Le gouvernement du Parti Québécois entend compléter la mise en place de cette politique active du marché du travail en tenant compte des balises et des paramètres suivants :

- **la politique doit être issue de la concertation entre les partenaires aux niveaux national, régional et local ;**
- **elle doit assurer des liens étroits entre la formation et l'emploi, notamment en favorisant des formations courtes répondant aux besoins de secteurs ou d'entreprises où existent des pénuries de main-d'oeuvre ;**
- **elle doit permettre que les décideurs régionaux et locaux puissent adapter les outils de la politique active à la réalité de la communauté mais surtout aux besoins de la personne ;**
- **la politique doit mettre fin à la multiplicité de programmes rigides trop souvent mal adaptés ;**
- **elle doit reposer sur une information de qualité quant aux caractéristiques ainsi qu'aux besoins et à l'évolution du marché du travail ;**
- **elle doit refléter cinq axes prioritaires : la préparation, l'intégration, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois ;**
- **la personne en recherche d'emploi doit pouvoir trouver tous les services de référence, de consultation et de prise en charge près de chez elle dans un Centre local d'emploi ;**
- **la politique doit offrir les mêmes services à toute personne, qu'elle soit bénéficiaire de l'aide sociale, prestataire d'assurance-emploi ou « sans-chèque » ;**
- **elle doit favoriser l'adaptation continue de la main-d'œuvre et s'adapter aux changements du marché du travail ;**
- **elle doit accompagner les personnes à risque d'exclusion prolongée, notamment les mères monoparentales, les jeunes sans formation suffisante, les travailleurs âgés, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les ex-détenus.**

Par ailleurs, un gouvernement du Parti Québécois évaluera l'impact des mesures récentes mises en place pour favoriser le partage du travail et recherchera les formes les plus efficaces de partage de l'emploi.

1.3.4.2 l'économie sociale : une nouvelle source d'emplois

Lors du Sommet sur l'emploi et l'économie de l'automne 1996, les participants ont reconnu le rôle spécifique du secteur de l'économie sociale. Les entreprises de ce secteur, issues de l'entrepreneuriat collectif, produisant des biens et des services, sont viables financièrement et génératrices d'emplois véritables. Elles adoptent un processus de décision démocratique, elles sont gérées avec une finalité de service à leurs membres ou à la collectivité et elles ont des pratiques favorisant la participation et la responsabilisation individuelle et collective. Les partenaires ont également affirmé l'importance du statut de participants à part entière des acteurs de l'économie sociale en assurant à ceux-ci une représentation adéquate dans les instances de concertation.

En mars 1998, les entreprises de l'économie sociale ont suscité la création de plus de 2 600 nouveaux emplois permanents et permis la consolidation de 600 autres. À la même date, les initiatives du secteur de l'économie sociale avaient entraîné des investissements publics de l'ordre de 71 millions \$ et des investissements privés de quelque 18 millions \$. On prévoit que, d'ici 2002, jusqu'à 6 000 emplois auront été créés dans le seul domaine des services d'aide domestique.

1.3.4.3 appuyer le développement local et régional pour exploiter tout le potentiel des communautés locales

La réalité du Québec est aussi diversifiée que peuvent l'être son territoire et ses paysages. Un Québec prospère sur le plan économique est nécessairement un Québec où toutes les régions participent au développement. Le vrai développement de l'emploi ne peut d'aucune façon se dicter des officines gouvernementales. Il implique un partenariat véritable entre les communautés locales et régionales, les représentants socio-économiques et le gouvernement.

Une politique économique, indissociable d'une politique de développement social, doit mobiliser les milieux locaux et régionaux pour leur permettre d'en partager les objectifs et d'adapter les stratégies. Le gouvernement du Parti Québécois a déjà mis en place les outils de la concertation et de la mobilisation.

Pour le gouvernement du Parti Québécois, la politique gouvernementale en matière d'affaires municipales a été conçue et mise en œuvre en liaison avec

les objectifs de la politique de développement régional et local. C'est dans cette perspective qu'a été orientée son action en matière de participation au financement d'infrastructures, de consolidation des communautés locales ou de valorisation et de renforcement des institutions municipales. C'est dans la même perspective qu'a été instituée la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, qui doit remettre son rapport le 31 mars 1999.

Un gouvernement du Parti Québécois mettra en oeuvre, de concert avec les intervenants locaux et régionaux, une politique de développement régional et local portant notamment sur les axes suivants :

- optimiser la mobilisation des partenaires locaux et régionaux autour de la stratégie de développement économique ;
- renforcer la capacité d'action des Centres locaux de développement dans les milieux plus défavorisés ;
- favoriser le développement de la relève entrepreneuriale par des enveloppes réservées aux jeunes promoteurs ;
- réévaluer l'impact et le fonctionnement des fonds locaux et régionaux de capital de risque pour en optimiser les retombées ;
- simplifier sur le terrain les démarches des entreprises auprès du gouvernement ;
- consolider et développer l'économie sociale en région ;
- prendre les mesures appropriées pour rapatrier au Québec les sommes que le gouvernement fédéral dépense au titre du développement régional sur le territoire québécois ;
- compléter le réseau d'infrastructures municipales destinées à l'assainissement des eaux et à l'approvisionnement en eau potable et contribuer à la réfection des équipements existants ;
- favoriser la consolidation des communautés locales par des incitatifs aux regroupements de municipalités et aux mises en commun de services municipaux ;
- convenir d'un nouveau pacte fiscal avec les municipalités à la lumière des travaux de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

1.3.4.4 Montréal : une métropole en mutation, plus performante et plus solidaire

Le dernier mandat du gouvernement du Parti Libéral avait laissé la métropole du Québec dans un bien piètre état. De 1989 à 1994, le nombre de chômeurs s'était accru de 24 000, établissant le taux de chômage à 13,7 %. Durant la même période, le nombre de prestataires de la sécurité du revenu bondissait de 50 %. Les investissements privés, en baisse de 1,7 milliard \$, chutaient de 28 %.

Une profonde morosité s'était installée. Les secteurs industriels traditionnels étaient en fort déclin et Montréal ne cessait de reculer parmi les grandes villes nord-américaines. Le nombre d'immeubles en décrépitude, les artères commerciales désertées et des finances municipales très inquiétantes projetaient l'image d'une ville en déclin.

Les choses ont cependant bien changé. Depuis le début de l'année 1998, plus de 20 000 emplois ont été créés. Le taux de chômage a régressé de 2,4 %. Le nombre de prestataires de la sécurité du revenu a baissé de 21 400 personnes depuis 1994. Les investissements privés ont augmenté de 56 % depuis 1994 et de 25 % pour la seule année 1998.

Dans les faits, c'est une véritable mutation économique qui se produit à Montréal. Tout le retard n'est pas encore rattrapé mais l'espoir est de retour. Longtemps au 24^e rang des grandes villes nord-américaines créatrices d'emplois, Montréal est passée au 16^e rang. Récemment, le Conference Board indiquait que la création d'emplois devrait se maintenir à environ 37 000 par année jusqu'en 2009. Le taux de chômage diminuerait à 8,8 % en 2002.

La relance de Montréal est tangible dans plusieurs secteurs et au premier chef dans celui des nouvelles technologies : les biotechnologies, le secteur pharmaceutique, l'aéronautique, les technologies de l'information, le multimédia, les transports et les plastiques.

De même, certains secteurs dit traditionnels, comme le vêtement, le textile et le meuble, sont aussi en transformation et en voie de redressement. Il est particulièrement réconfortant de voir le dynamisme qui anime désormais l'Est de l'île.

Le gouvernement du Québec a déployé beaucoup d'efforts pour la relance de Montréal : création d'un ministère spécifiquement dédié à la métropole ; mise sur pied du Chantier Montréal pour le Sommet économique de l'automne

1996 ; lancement du Fonds de développement de la métropole doté de 100 millions \$; création de la société Montréal International pour la prospection des investissements étrangers ; octroi à la Ville de Montréal d'une aide financière de 50 millions \$ en moyenne de 1995 à 1997 et de 81 millions \$ de 1998 jusqu'à l'an 2000, au moment où pourra être convenu un nouveau pacte fiscal ; octroi de 27,5 millions \$ dans le cadre du programme de Revitalisation des vieux quartiers et de 29,4 millions \$ dans le cadre des programmes Achat-Rénovation et Accès-Logis ; établissement de la Cité du multimédia qui assurera la création de 10 000 emplois d'ici dix ans et un fort appui aux centres d'appels qui, depuis un an, ont créé 4000 emplois ; un agrandissement de 185 millions \$ du Palais des congrès ; une entente de 60 millions \$ avec la Ville de Montréal pour la réhabilitation de terrains contaminés en milieu urbain ; un Fonds de partenariat touristique de 8,7 millions \$; la mise en marche du projet d'extension du métro vers Laval.

Le gouvernement du Parti Québécois continuera d'appuyer sa métropole. Ses priorités d'action pour les prochaines années seront de :

- **s'assurer que la métropole se classe dans le peloton de tête des centres d'affaires nord-américains grâce, notamment, à l'agrandissement du Palais des congrès et au développement de la Cité internationale ;**
- **appuyer le dynamisme de la métropole dans la nouvelle économie ;**
- **maximiser le rayonnement culturel et l'attrait touristique de la métropole ;**
- **assurer un développement optimal des infrastructures du transport ;**
- **améliorer l'organisation métropolitaine ;**
- **faire de Montréal une métropole plus solidaire ;**
- **accélérer et compléter la remise en état des sols industriels contaminés.**

1.3.4.5 La Capitale nationale : une stratégie de diversification économique

Le gouvernement du Parti Québécois, répondant ainsi à un vœu depuis longtemps formulé, a reconnu le statut particulier de Québec en créant, dès le début de son mandat, la Commission de la Capitale nationale.

En même temps qu'elle orientait son action dans le sens de sa mission première, l'affirmation et la mise en valeur de Québec comme capitale nationale, la Commission a très tôt été amenée à porter son attention sur l'importance des effets de la rationalisation du secteur public sur l'économie de la région. La nécessité s'est d'emblée imposée de chercher, avec les partenaires, à diminuer la dépendance de la région à l'endroit de l'activité gouvernementale et à travailler à la diversification de l'économie de la région. Le gouvernement a fait de cette préoccupation un axe fondamental de sa politique relative à la Capitale nationale rendue publique en juin 1998.

Déjà, à l'occasion du budget 1998-1999, le gouvernement avait annoncé la création d'un Fonds de diversification de l'économie de la Capitale, doté d'un montant de 20 millions \$ sur une période de deux ans. Il avait auparavant posé de nombreux gestes manifestant sa volonté de soutenir le développement de la Capitale et de sa région. C'est ainsi, par exemple, que la contribution gouvernementale de plus de 30 millions \$ à la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a permis à celle-ci de jouer un rôle de catalyseur et de contribuer à la création de près de 1 200 nouveaux emplois. Mentionnons aussi une aide de 200 000 \$ par année pendant trois ans au parc technologique, la création du Centre des technologies de l'information et l'institution d'un Fonds de promotion et de développement touristique de 6 millions \$ sur trois ans.

L'objectif de diversification économique de la région de la Capitale n'est pas du tout incompatible, bien au contraire, avec celui de maintenir, dans cette région comme ailleurs au Québec, le haut niveau de qualité de la fonction politique québécoise, en particulier en poursuivant la modernisation de ses méthodes de gestion et sa conversion aux nouvelles technologies de l'information. Le gouvernement du Parti Québécois a, par ailleurs, montré sa préoccupation pour le renouvellement de la fonction publique, notamment par son programme de stages de deux ans offerts à 400 jeunes au cours des prochaines années.

Pour l'avenir, l'intervention d'un gouvernement du Parti Québécois s'appuiera sur la *Stratégie de diversification économique de la Capitale* constituant l'une des orientations stratégiques majeures de la politique relative à la Capitale nationale. Cette stratégie propose de réduire le taux de chômage de 10% en 1998 à 5% en 2010. Elle reconnaît qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux, mais réaliste si tous les partenaires concernés, et au premier chef le gouvernement, assurent le concours de tous les secteurs de l'économie régionale susceptibles de participer à l'atteinte de la cible fixée. Ces secteurs sont tout particulièrement ceux de l'enseignement, de la recherche, du développement et de la haute technologie, de la production et de la diffusion culturelles et du tourisme.

Il va sans dire que toute l'économie régionale tirerait avantage de la tenue à Québec des Jeux olympiques d'hiver en 2010, projet que continuera d'appuyer fermement un prochain gouvernement du Parti Québécois.

1.3.4.6 La mise en valeur du territoire québécois au cœur de la nouvelle économie

Plusieurs secteurs économiques constituent pour le Québec un atout essentiel, non seulement en raison de l'importance qu'ils représentent déjà mais aussi à cause du potentiel qu'ils recèlent. Aux premiers rangs de ces secteurs, il nous faut retenir les ressources naturelles, l'agroalimentaire et le tourisme. Tous sont intimement liés à la mise en valeur du territoire. Ils représentent souvent l'activité principale, voire unique, de bien des villages, villes ou régions.

- Les ressources naturelles : un nouveau dynamisme

Le Québec couvre plus de 1,5 million de km², dont 92 % sont en terres publiques. L'État doit donc se constituer en véritable agent de mise en valeur du territoire et des ressources qui s'y trouvent. Longtemps perçues comme des secteurs traditionnels au dynamisme modéré, les ressources naturelles contribuent plus que jamais à l'établissement de la nouvelle économie québécoise. L'utilisation des technologies les plus avancées, le développement d'expertises et de savoir-faire touchent aussi bien l'extraction minière, l'exploitation forestière et l'utilisation de la matière ligneuse, la diffusion des données cadastrales sur Internet que l'imagerie électronique.

Depuis quelques années, l'exploitation de nos ressources naturelles se fait de plus en plus avec le souci d'y intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale qui s'y rattachent. Sociale, puisqu'une utilisation optimale exige la participation des acteurs locaux et régionaux. Environnementale, puisque l'exploitation se fait maintenant dans le cadre du développement durable. Économique, puisque la mise en valeur de ces ressources doit constituer un capital pour l'ensemble de la population québécoise.

La Loi sur les forêts, adoptée en 1987, s'appuyait sur un principe fondamental. Les forêts devaient être aménagées et exploitées de façon à y récolter, à perpétuité, un volume de bois donné, sans que la capacité de produire en soit réduite. C'est ce qu'on a appelé le principe du « rendement soutenu ». En 1996, le gouvernement du Parti Québécois a adopté les mesures nécessaires de soutien à la forêt privée pour que ce principe s'y applique également.

Le volume de bois prélevé dans les forêts québécoises publiques et privées s'élève à environ 40 millions de m³. Les essences feuillues de faible qualité et souvent dispersées constituent les trois quarts de la ressource disponible non encore utilisée. Quant au volume de résineux non utilisé, il est souvent soit dispersé, soit difficile d'accès. On ne peut donc guère escompter, dans les conditions actuelles, prélever beaucoup plus de matière ligneuse que nous le faisons déjà. Nos perspectives de développement de l'industrie reposent sur un virage majeur. En plus d'assurer un rendement soutenu de la ressource, il devient essentiel d'intensifier les efforts d'aménagement et d'adapter nos techniques d'exploitation afin d'améliorer la productivité de nos forêts.

Il faut de plus orienter le soutien de l'État vers la deuxième et la troisième transformations et le renforcement de la compétitivité de nos entreprises du secteur forestier. L'utilisation optimale de la fibre constitue donc un autre élément majeur du virage auquel l'industrie forestière québécoise est conviée. Sous l'impulsion du gouvernement du Parti Québécois qui a fait la promotion de la valeur ajoutée et qui a mis en place des programmes incitatifs comme celui de « maîtrise technologique », plusieurs dizaines d'entreprises de transformation du bois ont ouvert leurs portes, créant ainsi de nombreux emplois.

L'industrie minière, quant à elle, traverse des moments difficiles en raison de plusieurs facteurs, notamment le scandale BRE-X ainsi que l'évolution à la baisse des cours des matières premières dans la foulée des crises asiatique et russe. Mais il y a plus. Plus fondamentalement, on assiste à une nouvelle répartition géographique mondiale des fonds affectés à l'exploration minière. Au Québec, ce phénomène est vrai pour les grandes sociétés minières. Ce l'est aussi pour nos PME d'exploration qui, grâce à leur expertise, sillonnent maintenant le monde. Une large part du maintien et du développement d'une industrie minière forte au Québec passe par notre capacité de maintenir des niveaux suffisants de dépenses en exploration pour assurer le renouvellement des gisements. Or, à peine 30 % du territoire québécois est bien connu sur le plan géologique. Il devient urgent de mieux le mettre en valeur. La recherche et le développement et la découverte de nouvelles technologies sont, dans le secteur minier, essentiels. Le Québec à cet égard est fort dynamique. Le nouveau procédé d'extraction du magnésium à partir de résidus miniers de l'amiante a permis l'investissement de quelque 700 millions \$ dans le projet Magnola.

En raison de la disponibilité de nos ressources, le secteur de l'énergie est fortement centré sur l'utilisation de notre potentiel hydroélectrique et Hydro-Québec continuera de jouer le rôle essentiel qui est le sien depuis plus de trente-cinq ans et d'agir comme moteur de développement économique. L'ouverture du marché nord-américain et la place qu'y occupe déjà Hydro-

Québec soulèvent un nombre important de questions stratégiques pour cette société d'État, tant en termes de tarification, de développement, que de positionnement dans ce nouvel environnement. Par ailleurs, parce que Hydro-Québec appartient à tous les Québécoises et Québécois, parce qu'elle est présente sur tout le territoire, parce qu'elle constitue un instrument stratégique de développement économique et parce que ses activités doivent s'harmoniser avec les impératifs environnementaux, elle doit être un chef de file de l'application des principes du développement durable.

Ces principes sont au cœur de la politique énergétique adoptée par le gouvernement du Parti Québécois en 1996 et qui vise à faire du Québec la plaque tournante de l'énergie en Amérique du Nord. La Régie de l'énergie et l'Agence de l'efficacité énergétique sont au nombre des nouveaux outils dont le Québec dispose pour assurer le développement ordonné du secteur énergétique. De plus, après les années libérales marquées par des hausses de tarifs d'électricité supérieures à l'inflation, le gouvernement actuel a pu à la fois garantir un gel tarifaire de trois ans pour tous les abonnés d'Hydro-Québec et remettre notre société d'État sur la voie d'une rentabilité acceptable.

En matière de ressources naturelles, le gouvernement du Parti Québécois agira notamment en fonction des priorités suivantes :

- **améliorer la connaissance du territoire et de ses ressources et l'accessibilité aux données géographiques et foncières du Québec ;**
- **favoriser la participation des populations locales à la définition des paramètres d'utilisation de la ressource et à la conciliation des divers usages du territoire ;**
- **favoriser la participation des régions et des communautés autochtones à des projets structurants dans les domaines minier, forestier et hydroélectrique, sans remettre en question la propriété d'Hydro-Québec sur les installations de production, de transport et de distribution d'électricité ;**
- **réviser le régime forestier, dans une perspective de rendement accru et de développement durable, notamment par l'intensification de l'aménagement des forêts ;**
- **renforcer la compétitivité des PME de l'industrie forestière en mettant l'accent sur le développement technologique et sur les produits à valeur ajoutée ;**

- maximiser l'utilisation de la ressource, particulièrement quant à l'utilisation des copeaux dans l'industrie des pâtes et papiers ;
- assurer la diversification des marchés des produits forestiers;
- mettre à la disposition des entreprises d'exploration minière une information géoscientifique de qualité sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur le Moyen-Nord et le Grand-Nord ;
- maintenir un régime fiscal minier compétitif, notamment par une relance des actions accréditives ;
- concilier les activités minières et le respect de l'environnement ;
- assurer aux Québécoises et aux Québécois les services énergétiques requis aux meilleurs coûts possibles et dans le respect du développement durable ;
- développer une stratégie industrielle pour l'électricité axée sur des tarifs concurrentiels, la diversification du parc industriel et le développement des marchés extérieurs ;
- favoriser l'accès au gaz naturel en région ;
- favoriser le développement des nouvelles filières énergétiques, notamment la filière éolienne ;
- intensifier la promotion de l'efficacité énergétique comme instrument de développement économique.

Pour une industrie touristique de classe mondiale

Le secteur touristique du Québec assure plus de 100 000 emplois ; 28 % de ces emplois sont occupés par des jeunes de moins de 25 ans, ce qui fait du tourisme le secteur économique où ils sont le plus présents. Ce secteur en est un à haute intensité de la main-d'œuvre : l'emploi s'y crée rapidement à un coût avantageux. Le tourisme est une des seules industries présentes dans toutes les régions du Québec. Le Québec connaîtra en 1998 l'une de ses meilleures années touristiques. Montréal a connu une saison estivale comme elle n'en avait pas vu depuis l'été des Jeux Olympiques. Les recettes internationales du tourisme québécois placent cette industrie au 6^e rang des secteurs d'exportation, devant le bois d'œuvre.

Les spécialistes prévoient que, mondialement, le tourisme croîtra de 60 % d'ici 2010. Le Québec possède le potentiel pour tirer sa part d'un tel développement. Comme l'industrie québécoise compte 29 000 entreprises, dont principalement des PME, il est indispensable que le gouvernement prenne fait et cause pour le développement touristique.

Par ailleurs, le gouvernement contribue directement à l'offre touristique par le biais de la Société des établissements de plein air de Québec (SÉPAQ) qui gère des activités récréotouristiques sur 67 000 km² de territoire.

Le gouvernement du Parti Québécois entend implanter une stratégie de développement de l'industrie touristique axée sur les priorités suivantes :

- assurer une offensive promotionnelle sur des marchés cibles internationaux grâce, notamment, à un financement accru et à la poursuite du virage client orienté sur la connaissance des attentes et la mise en valeur de la qualité ;
- soutenir le développement de l'offre touristique par l'augmentation d'attraits de calibre international du type Mont-Tremblant, Mont Sainte-Anne, Manoir Richelieu, etc. ;
- appuyer et soutenir les initiatives locales et régionales, particulièrement dans les secteurs en émergence : le cyclotourisme, l'agrotourisme, l'aventure douce, etc. ;
- développer par l'intermédiaire de la SÉPAQ, en concertation avec les milieux concernés, les entreprises commerciales à vocation touristique qui constituent des attraits régionaux ou qui s'inscrivent dans le créneau prometteur du tourisme grande nature, de l'écotourisme et de l'ethnotourisme ;
- assurer un appui soutenu au projet des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 à Québec.

- L'agroalimentaire : nourrir le Québec ... et plus encore

En 1997 et pour la première fois de toute son histoire, le Québec exportait plus de denrées alimentaires qu'il en importait. La balance commerciale des produits bioalimentaires a alors été excédentaire de plus de près de 150 millions \$.

L'industrie agroalimentaire est un des plus importants secteurs économiques du Québec. Elle emploie directement près de 400 000 personnes. Elle est vitale pour nombre de villes et villages du Québec.

Le gouvernement du Parti Québécois a toujours supporté ses producteurs agricoles. Il n'en fut pas autrement durant son dernier mandat. L'adoption de la loi 23, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, a consacré ces importantes revendications du milieu agricole de voir protégé le « droit de produire » et de voir renforcée la protection du territoire agricole.

Par ailleurs, l'arrivée au pouvoir du gouvernement du Parti Québécois marquait la levée du gel du Programme d'aide à l'établissement agricole grâce à l'octroi de 12 millions \$ de crédits supplémentaires pour répondre aux demandes de la relève agricole.

Le nouveau Programme d'aide financière en agroenvironnement doté d'un fonds de 400 millions \$ a permis de soutenir les efforts en agroenvironnement. Ce programme devra habiliter toutes les exploitations agricoles à atteindre les objectifs de réduction de la pollution d'origine agricole d'ici cinq ans.

Par ailleurs, les productions d'appoint de même que les initiatives nouvelles dans le secteur de l'agriculture biologique ont été reconnues et supportées par la Société de financement agricole. Le mandat de la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (SOQUIA) a été étendu à l'investissement en capital de risque. Son intégration à la Société générale de financement lui permettra de participer à l'important programme d'investissements totaux de 19 milliards \$ d'ici cinq ans.

Au printemps 1998, la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois réunissait tous les intervenants sous la présidence du premier ministre. Les travaux ont conduit à des consensus qui marqueront les priorités agroalimentaires des prochaines années. Quatre groupes de suivi s'assurent de la réalisation des objectifs retenus. Le groupe sur l'industrie laitière, présidé par le premier ministre, concluait, dès la fin juin, une entente inédite sur l'approvisionnement en lait des usines de transformation.

La filière des produits marins représente un apport de 500 millions \$ à l'économie québécoise. La capture et la transformation de ces produits génèrent environ 9000 emplois dans les régions maritimes du Québec alors que l'aquiculture et la pêche commerciale en eau douce procurent de l'emploi à 700 personnes. C'est un secteur dynamique qui exporte pour 200 millions \$ annuellement et occupe le deuxième rang des exportations alimentaires du Québec.

Touchée par le moratoire imposé sur les captures de certains poissons de fond à partir de 1993, l'industrie des pêches a démontré sa vitalité et sa capacité d'adaptation en élargissant ses activités à de nouvelles espèces et à de nouveaux produits. Elle a aussi fait preuve de solidarité en resserrant les liens entre les milieux de la capture, de la transformation et de la distribution face à la compétitivité sur le marché tant canadien qu'international. En avril 1998, les pêcheurs, les industriels et les distributeurs ont réalisé une première en créant le Réseau Pêche et Aquiculture Québec.

Le prochain mandat du gouvernement du Parti Québécois sera marqué par les objectifs et les priorités d'action suivants :

- **augmenter de 15 000 d'ici l'an 2005 le nombre d'emplois en agriculture et en agroalimentaire ;**
- **doubler les exportations de produits agroalimentaires pour les porter à 4 milliards \$ d'ici l'an 2005 ;**
- **assurer des investissements de 7,5 milliards \$;**
- **aider l'industrie agroalimentaire à s'adapter au nouveau contexte d'ouverture des marchés ;**
- **assurer de nouveaux marchés intérieurs et extérieurs pour les produits du secteur laitier ;**
- **instaurer un Fonds de développement des exportations en partenariat et à coûts partagés avec le secteur agroalimentaire ;**
- **instituer des systèmes intégrés d'assurance de qualité, de la ferme à la table, incluant un mécanisme de traçabilité des produits ;**
- **étudier la possibilité d'octroyer une enveloppe budgétaire sur sept ans pour les outils financiers que sont l'assurance-récolte, l'assurance-stabilisation et le financement agricole ;**
- **intensifier le virage en agroenvironnement ;**
- **soutenir le Réseau Pêche et Aquiculture Québec dans la réalisation de ses objectifs en créant une Société d'investissement des pêches et de l'aquiculture, dotée d'un fonds de 20 millions \$;**

- poursuivre l'action gouvernementale en vue d'obtenir le rapatriement de la gestion de la ressource halieutique, gestion que le gouvernement du Québec a déjà assumée pleinement et de façon responsable de 1922 à 1982 ;
- intensifier l'action dans le sens des revendications maintes fois répétées par tous les secteurs de l'industrie des pêches auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir une garantie de la quote-part québécoise pour toutes les ressources marines ;
- favoriser la professionnalisation des métiers de l'industrie des pêches.

1.3.5

Le développement durable : un outil pour le Québec

Depuis le milieu des années 1970, le Québec s'est particulièrement attaché à la protection de l'environnement. Cette priorité s'imposait après des décennies d'urbanisation, d'industrialisation et d'agriculture intensive. Il s'agissait alors principalement de corriger les erreurs du passé et de restaurer l'environnement.

Rapidement, les préoccupations de qualité de l'environnement se sont inscrites dans une approche plus englobante, celle du développement durable, c'est-à-dire un développement qui réponde à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le gouvernement du Parti Québécois a résolument pris le virage du développement durable en s'assurant que les préoccupations environnementales s'inscrivent au cœur des processus décisionnels au même titre que les autres impératifs économiques et sociaux.

Le gouvernement du Parti Québécois a notamment investi quelque 600 millions \$ pour compléter le programme d'assainissement des eaux municipales, ce qui fait en sorte que, dès l'an prochain, 98 % de la population bénéficiera du traitement des eaux usées.

Vingt ans après l'adoption de la procédure d'évaluation des impacts environnementaux, les grands projets industriels n'étaient pas encore assujettis. C'est maintenant chose faite. La fixation de délais maximums et raisonnables pour cette évaluation a permis d'assujettir les grands projets industriels.

Une nouvelle politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, de même que des ententes de 60 millions \$ avec Montréal et de 20 millions \$ avec Québec, permettent notamment de réutiliser à des fins

économiques nombre de terrains depuis trop longtemps vacants. Cette politique est déterminante pour la relance de l'Est de Montréal.

Compte tenu de l'ampleur des mesures à mettre en place, les solutions en vue d'une meilleure gestion des déchets domestiques tardaient à venir. Un plan d'action qui recueille l'approbation des milieux concernés vient d'être rendu public.

Trente-cinq millions de dollars ont également été octroyés pour l'amélioration et le développement de 19 parcs québécois qui constituent une richesse inestimable pour le Québec.

Après une saga qui s'est étendue sur neuf ans, les BPC du Québec seront totalement éliminés cet automne.

Le gouvernement du Parti Québécois a également amorcé une réflexion publique sur cette richesse collective que constitue l'eau. Il a ainsi affirmé sa volonté de voir maintenue la propriété publique des équipements municipaux liés à l'eau et il a instauré un moratoire sur les nouvelles exploitations des eaux souterraines.

Finalement, le Québec a pris une position ferme à l'égard de la lutte contre les gaz à effet de serre, responsables de nombreuses perturbations climatiques.

Les prochaines années du gouvernement du Parti Québécois seront marquées par les priorités suivantes :

- l'adoption, après consultation, d'une politique globale de l'eau. À cet effet, le gouvernement rendra publiques ses propositions tant sur les orientations de fond que sur les modalités de la consultation ;
- la classification des rivières, en consultation avec les milieux locaux, régionaux et nationaux ;
- la mise en place du Fonds de gestion environnementale des lieux de dépôt des matières résiduelles après leur fermeture définitive ;
- la mise en application de la politique sur la gestion des déchets résiduels comprenant l'extension soutenue de la collecte sélective ;
- la poursuite, en concertation avec l'industrie, du programme de réduction des rejets industriels, prioritairement dans le secteur des mines et de la métallurgie ;

- l'assujettissement du dépôt définitif et du traitement thermique des sols contaminés ;
- la poursuite du virage en agroenvironnement en concertation avec le monde agricole et agroalimentaire.

2. SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : ASSURER AUX QUÉBÉCOISES ET AUX QUÉBÉCOIS UN DES MEILLEURS RÉGIMES DU MONDE

2.1 Une transformation tournée vers la modernité : des résultats déjà tangibles

Depuis quatre ans, notre régime de soins de santé et de services sociaux a beaucoup changé. De fait, le régime a plus changé pendant les quatre années du présent gouvernement que pendant les vingt-cinq premières années de son existence. Une telle transformation était non seulement nécessaire pour assurer de meilleurs soins à la population, elle était devenue essentielle à la survie même de ce symbole de notre solidarité.

Pourtant, le besoin comme la nature des changements à apporter étaient connus depuis longtemps. Dès 1985, le gouvernement du Parti Québécois avait mis sur pied une commission d'enquête qui se pencha sur l'avenir de notre régime. En 1987, la Commission Rochon (du nom de son président, devenu en 1994 ministre de la Santé et des Services sociaux) identifiait de graves dangers et les moyens d'y remédier. Malgré un tel constat et après une timide amorce de réforme, l'ancien gouvernement libéral renonçait à prendre les décisions nécessaires et, par manque de courage, laissait notre régime s'enliser dans des problèmes de plus en plus criants.

Essentiellement, le Québec devait faire face à une réalité sociodémographique totalement différente de celle qui existait au moment de la mise en place de notre régime public.

Comme ailleurs dans le monde industrialisé, le nombre de personnes âgées croît au Québec à un rythme accéléré. Si, en 1991, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 11 % de la population, en 2040, leur proportion atteindra 27 %. Nos aînés ont besoin de services d'hébergement et de soins médicaux particuliers, différents de ceux offerts dans nos hôpitaux de soins de courte durée qui donnent des soins plus intensifs.

Le retard à prévoir en quantité suffisante des services adaptés à cette clientèle a provoqué un engorgement des lits, et donc des services, des hôpitaux de soins de courte durée. Conséquence inévitable : les patients de l'urgence, comme ceux en attente d'une hospitalisation, devaient attendre interminablement que les lits se libèrent.

Un lit d'hôpital de courte durée entraîne des dépenses de près de 500 \$ par jour, alors qu'un lit d'hôpital de soins prolongés ou un lit en centre d'hébergement nécessitent un budget de 115 \$ par jour et les soins à domicile encore moins, tout en donnant des services mieux adaptés aux besoins des gens et en favorisant leur autonomie personnelle. Les pressions budgétaires liées à l'inadéquation entre les services et les besoins sont rapidement devenues intolérables. Le gouvernement libéral refusait même de reconnaître l'avantage des soins à domicile qui permettent pourtant une meilleure qualité de vie pour nos aînés.

Pendant la même période, partout ailleurs on développait de nouvelles pratiques médicales faisant en sorte que beaucoup d'interventions qui nécessitaient de nombreux jours d'hospitalisation pouvaient dorénavant s'effectuer en une journée. De la même façon, on cherchait à modifier le vieux réflexe qui voulait qu'on aille d'abord à l'urgence de l'hôpital plutôt que d'utiliser d'autres services qui auraient mieux répondu aux besoins. De plus, de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'intervention permettent maintenant de plus en plus d'offrir aux malades des services adéquats hors des murs de l'hôpital.

Toutes ces pertes de ressources exerçaient une telle pression financière que le renouvellement des équipements médicaux et l'introduction de nouvelles technologies, pourtant plus efficaces, s'en sont trouvés retardés. De plus, le parc immobilier du réseau de la santé n'a pas été entretenu pendant les années du régime libéral. La situation était devenue à ce point critique qu'en 1994, l'Association des hôpitaux du Québec dénonçait l'état de vétusté, d'insécurité, voire de dangerosité des immeubles du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Le laisser-faire libéral a beaucoup contribué à la spirale des déficits et de l'endettement. Impossible donc de répondre aux nouvelles réalités du cancer, du VIH-sida, des jeunes en besoin de protection ou confrontés au suicide, des femmes violentées, des grossesses précoces ou de la progression de la toxicomanie et de l'alcoolisme.

Au lendemain de l'élection de 1994, le gouvernement du Parti Québécois a été aux prises, tout à la fois, avec un déficit annuel record de 6 milliards \$ du gouvernement libéral, avec des coupures fédérales de 7 milliards \$ dans le financement de la santé et avec à un retard inexcusable dans la mise en œuvre de la réforme de la santé.

Le gouvernement du Parti Québécois a eu le courage de défendre les vrais intérêts des Québécoises et des Québécois dans un contexte particulièrement

difficile. Cela n'a pas été facile, tout n'est pas parfait, mais aujourd'hui les résultats sont là :

- depuis 1994, le nombre de chirurgies d'un jour a progressé de 30 %. Elles représentent maintenant plus de 51 % de toutes les interventions chirurgicales ;
- durant la même période, 2100 nouvelles places d'hébergement pour personnes âgées ont pu être ouvertes. Le niveau de soins rattachés à 3000 autres places d'hébergement a pu être rehaussé pour s'ajuster aux besoins de la clientèle ;
- le budget de soins à domicile a augmenté de 55 % pour s'établir à 340 millions \$ par année ;
- le nombre de personnes en attente d'une place d'hébergement a diminué de 25 % entre 1995 et 1997. Pour les personnes en perte d'autonomie plus sévère, les délais d'attente ont diminué de 81 à 60 jours ;
- le nombre de personnes ayant séjourné 48 heures ou plus à l'urgence a diminué de 61 % entre 1991 et 1997 ;
- un plan d'urgence de 647 millions \$ a permis de rendre conformes aux normes de sécurité les immeubles du réseau ;
- le nombre de médecins au Québec est plus élevé que partout ailleurs au Canada ;
- les Québécoises et les Québécois disposent maintenant d'un service de référence qui les dirige vers les meilleures ressources adaptées à leurs besoins. Info-Santé est maintenant au service des citoyens 24 heures sur 24, sept jours par semaine. La population en est particulièrement satisfaite ;
- la création des centres hospitaliers universitaires (CHU) dans les réseaux universitaires de Montréal, Québec et Sherbrooke et des centres hospitaliers régionaux permet un accès plus rapide aux soins spécialisés sur tout le territoire du Québec. Une autre mesure concrète récente améliorera encore l'accessibilité aux services médicaux, tout particulièrement en région éloignée : un réseau de télémédecine a été créé et la responsabilité en est confiée aux CHU.

La réforme de la santé est à peu près complétée. Le Québec aura réussi à faire, dans les quatre dernières années, ce que les autres provinces avaient

entrepris depuis longtemps. La mise en place de la réforme n'a été ni facile ni parfaite. Pourtant, jamais la qualité des soins n'a été remise en cause, ce qui n'aurait certainement pas été le cas sans la réforme et sans la compétence et le dévouement des travailleuses et des travailleurs de la santé qui se sont engagés dans cette réforme malgré les difficultés car ils en reconnaissent la nécessité. Plusieurs sondages confirment le haut niveau de satisfaction des Québécoises et des Québécois pour les services de santé reçus. Nous entrons cependant dans la phase de consolidation des acquis en assurant de la souplesse et plus de flexibilité pour une adaptation continue aux besoins et aux demandes de services. Déjà, en septembre 1997, le gouvernement du Parti Québécois a réduit les compressions de 385 millions \$ et a ajouté 110 millions \$ en juin 1998 pour nos services de santé et nos services sociaux. Les priorités d'action pour les quatre prochaines années peuvent donc être essentiellement tournées vers l'accessibilité à des services de qualité pour toute la population du Québec.

Malgré des difficultés encore réelles quant à la répartition des médecins et à la stabilité des équipes médicales et infirmières dans certains territoires locaux, les Québécoises et les Québécois des régions éloignées ont maintenant accès à plus de médecins omnipraticiens et spécialistes. Depuis 1994, le nombre d'omnipraticiens et de spécialistes a crû de 8,8 % en régions éloignées, de 1,1 % en régions intermédiaires et de 6,2 % en régions périphériques. Par ailleurs, l'Institut canadien d'information sur la santé a récemment confirmé que le supposé exode des médecins québécois était un mythe. La proportion des médecins qui partent par rapport au nombre total de médecins est demeuré stable à 1 % depuis le début des années 1980 et constitue l'un des plus bas taux de toutes les provinces du Canada.

Il faut aussi rappeler l'instauration du plus important nouveau programme social depuis la fin des années 1970 : l'assurance-médicaments. Le programme a permis à 1,4 million de Québécoises et de Québécois d'avoir un accès garanti, à prix raisonnable, aux médicaments essentiels. De ce nombre, 378 000 enfants et personnes à charge qui ne bénéficiaient auparavant d'aucune protection sont maintenant protégés gratuitement.

2.2 Des orientations et des valeurs fondamentales

Nous nous sommes donné un système de santé et de services sociaux moderne, qui peut s'adapter rapidement pour assurer l'accessibilité aux services dont la population a besoin. Des valeurs et des principes ont guidé toutes nos décisions depuis 1994, comme celles de tous les gouvernements du Québec depuis 1970. Nous tenons à les réaffirmer aujourd'hui :

- l'universalité ;

- l'équité ;
- le caractère public des services.

Par ailleurs, l'évolution récente et l'expérience de la transformation nous invitent à ajouter un autre principe central qui nous permettra d'aborder le XXI^e siècle avec assurance :

- l'adaptation continue.

Il y a près de trente ans, les Québécoises et les Québécois décidaient qu'il était intolérable que la quantité comme la qualité des soins de santé auxquels pourrait avoir droit un citoyen soient guidées par son niveau de richesse. De même, ils décidèrent que l'une des toutes premières responsabilités d'une société était de prendre en charge les plus démunis pour les protéger de la détresse sociale. Ces deux choix étaient les bons. Le caractère essentiellement public du réseau de la santé et des services sociaux est devenu, dès l'origine, une caractéristique fondamentale.

Les fortes contraintes budgétaires des dernières années, la croissance des dépenses privées en santé pour des services qui n'ont jamais été auparavant assurés, la recherche de nouvelles ressources financières constituent autant de facteurs qui en ont amené plusieurs à favoriser une présence plus grande du secteur privé dans le secteur de la santé. Les propositions rendues publiques sont de tous ordres. Certaines s'inscrivent dans une complémentarité du privé (qui existe déjà sous plusieurs formes), d'autres semblent inviter à développer « une médecine à deux vitesses ». Le Parti Québécois a toujours protégé les caractéristiques fondamentales du régime. Il continuera à le faire. C'est pourquoi le gouvernement du Parti Québécois sera extrêmement prudent en ce domaine.

2.2.1 Une accessibilité et une continuité aux services de santé et sociaux

L'un des objectifs de la réforme était de favoriser une meilleure utilisation des ressources disponibles. L'offre aux personnes âgées de services adéquats en hébergement, un plus grand nombre de recours à la chirurgie d'un jour et aux nouvelles technologies ont permis de dégager les ressources nécessaires à l'amélioration de la qualité des soins. Ainsi, en même temps qu'augmentaient de 220 à 340 millions \$ les budgets de soins à domicile, ceux des organismes communautaires, partenaires essentiels du réseau, passaient de 98 à 171 millions \$, une hausse de 74 %.

Le gouvernement du Parti Québécois investira encore davantage pour assurer de meilleurs soins à domicile, dont les soins infirmiers. De plus, des services seront développés pour permettre le soutien (répit-dépannage, services d'assistance, etc.) aux familles de convalescents ou à celles ayant à charge une personne âgée ou une personne handicapée.

Dans le même souci d'offrir de meilleurs soins, le gouvernement du Parti Québécois poursuivra ses politiques d'ouverture de nouvelles places d'hébergement et de rehaussement des budgets des centres d'hébergement pour tenir compte du vieillissement d'une partie des clientèles qui nécessitent un niveau de soins plus élevé.

En s'appuyant sur nos CLSC, la transformation du réseau a permis l'intégration des services de première ligne partout sur le territoire du Québec. Forts de cette intégration, les CLSC seront en mesure de développer encore plus efficacement les services reliés à la prévention et à la promotion de la santé pour toute la population qu'ils desservent. Un gouvernement du Parti Québécois, en collaboration avec ses partenaires, fera de la prévention et de la promotion de la santé une priorité d'action.

Bien que le Québec soit l'une des provinces du Canada où il y a le plus de médecins et que la répartition en région des médecins se soit améliorée, il demeure des situations problématiques. Il n'y a pas de doute que la difficulté de fixer le nombre de places dans les facultés de médecine en essayant de prévoir les besoins futurs et de tenir compte des changements dans la pratique médicale explique pour une part ces situations.

Le gouvernement du Parti Québécois entend adapter, en concertation avec les milieux concernés, les modes de fixation des places en faculté de médecine et en spécialité, notamment pour tenir compte des nouvelles particularités de la pratique médicale et de l'impact du vieillissement de la population sur le nombre de médecins qui seront requis pour offrir les services. D'ici à ce qu'un nouveau mode soit arrêté, le nombre d'admissions en faculté de médecine, comme en spécialité, demeurera au même niveau. De plus, le gouvernement du Parti Québécois continuera d'améliorer l'organisation et les conditions de la pratique médicale pour assurer une répartition équitable et stable des effectifs médicaux du Québec.

Par ailleurs, pour apporter une meilleure réponse aux besoins des régions nordiques et de la Basse-Côte-Nord, le gouvernement du Parti Québécois augmentera le personnel infirmier en dispensaire.

Historiquement, certaines régions du Québec ont toujours été défavorisées dans les allocations budgétaires, tant pour les services de santé que pour les services sociaux. Depuis 1994 et malgré un contexte budgétaire extrêmement difficile, le gouvernement du Parti Québécois a réalloué et investi près de 83 millions \$ en faveur d'une meilleure équité entre les régions.

Le gouvernement du Parti Québécois entend accentuer ses efforts pour assurer l'équité interrégionale de tous les services, tout en développant de meilleurs outils comparatifs permettant de prendre en compte la réalité de chaque région.

Nos salles d'urgence sont moins souvent et moins longtemps engorgées qu'elles ne l'étaient il y a quelques années. Il reste cependant que la situation doit être encore améliorée.

Ainsi, en plus de continuer à soutenir Info-Santé, qui a fait ses preuves pour diminuer le recours à l'urgence, le gouvernement du Parti Québécois continuera la mise en œuvre, en collaboration avec les médecins et les infirmières responsables, d'un plan d'amélioration de la gestion des salles d'urgence comprenant, notamment, l'application rigoureuse de modes de gestion et de normes de qualité et d'efficacité établies par le ministère et l'Association des médecins d'urgence du Québec. Nous pouvons maintenant viser un objectif plus exigeant. Ainsi, au cours du prochain mandat, le pourcentage des patients séjournant plus de 24 heures sur civière doit être inférieur à 15 %.

De même, les prochaines années seront marquées par l'ajout de six centres ambulatoires. Les objectifs sont d'offrir un large éventail de services ambulatoire et de porter de 51 % à 60 % le pourcentage des chirurgies d'un jour, comme de ramener de 950 qu'il était en 1994 à environ 700 le nombre de journées d'hospitalisation par 1000 habitants et de ramener à environ six jours la durée moyenne du séjour en soins de courte durée.

Il y a toujours eu des listes d'attente pour certains types d'interventions chirurgicales. Jusqu'à maintenant, les études de l'Institut Fraser de Vancouver constituent la seule référence permettant de se faire une idée de la situation au Québec comme dans les autres provinces. La méthodologie par sondage de l'Institut Fraser est aujourd'hui contestée et les résultats sont considérés comme peu fiables.

Le gouvernement du Parti Québécois établira, de concert avec les intervenants du réseau, une méthode adéquate pour suivre fidèlement l'évolution de l'accès aux services de santé et aux services sociaux

notamment à la chirurgie en tenant compte des durées minimales d'attente définies par des experts cliniques.

Il est clair cependant que certaines spécialités bien identifiables présentent par moments des situations difficiles. En juin dernier, 22 millions \$ ont été affectés à la résorption des listes d'attente en chirurgie cardiaque, en orthopédie (implantation de prothèses des articulations), en neurochirurgie, en ophtalmologie (cataractes) et en radio-oncologie.

Le gouvernement du Parti Québécois, s'appuyant sur un système de financement et de gestion fondé sur les résultats et la performance, donnera au réseau de la santé et des services sociaux les moyens d'assurer l'accès aux traitements requis à l'intérieur des délais prescrits par les experts médicaux.

2.2.2 Des priorités pour des personnes dont les besoins sont plus grands

- Enfants et jeunes

Trop de jeunes Québécoises et Québécois sont confrontés à la détresse sociale. Violence familiale, agressions, délinquance, toxicomanie, mésadaptation sociale, suicide des jeunes, grossesses précoces, toutes des problématiques intolérables pour une société respectueuse de sa jeunesse et confiante en son avenir. En plus de pouvoir intervenir rapidement et intensivement dans ces situations, il faut, de plus en plus, agir préventivement pour assurer le développement de l'enfant et du jeune.

Le gouvernement du Parti Québécois a fait du développement des services de protection de la jeunesse une priorité. Au cours des quatre derniers mois, l'attente pour l'évaluation/orientation a baissé de 50 % et sera nulle en décembre 1998.

Dans le même esprit, afin de favoriser le développement optimal de l'enfant, le gouvernement du Parti Québécois prendra les mesures nécessaires pour intensifier la prévention et la promotion de la santé et du bien-être et le soutien aux parents en misant sur le travail intégré des Centres jeunesse, des CLSC, des écoles, des garderies, des Carrefours jeunesse emploi et des organismes communautaires concernés.

- Personnes handicapées

La réadaptation des personnes handicapées constitue la base de leur plein épanouissement dans la société. Elle confirme leur intégration et la participation à la vie active de notre collectivité. Le gouvernement du Parti

Québécois portera donc au rang de ses priorités le développement de meilleurs services de réadaptation physique, et ce, particulièrement pour les enfants et les jeunes.

Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie

Dans le secteur de la santé mentale, compte tenu de la nécessité du rattrapage à faire pour développer des services dans la communauté, priorité identifiée d'ailleurs dans le rapport du Vérificateur général sur le bilan de la Politique de la santé mentale adoptée en 1989, le choix de donner priorité au transfert des ressources institutionnelles vers ces services destinés aux personnes aux prises avec des maladies graves et persistantes est clair et obligatoire.

Ainsi, dans le cadre des orientations en santé mentale déjà annoncées, des services de suivi dans la communauté, des services de crise, incluant des services d'urgence pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale ou de justice, et des mesures de soutien aux familles et aux proches seront fortement développés.

L'alcoolisme et la toxicomanie ont des effets néfastes sur les utilisateurs mais également chez leurs proches. Les problèmes qu'ils engendrent constituent un fléau autour duquel il est grand temps de mobiliser autant les ressources que les services. L'accessibilité et la qualité des services offerts seront partie des priorités.

- Personnes âgées

La proportion de personnes âgées augmentera considérablement au cours des prochaines années. Nous avons la responsabilité de développer tous les services dont auront besoin les personnes âgées de demain.

Dans le cadre d'une stratégie de développement, un gouvernement du Parti Québécois accroîtra les ressources pour intensifier le niveau de services aux personnes hébergées dans les centres de soins de longue durée et s'assurera d'une offre d'hébergement équilibrée selon l'autonomie des personnes et leurs besoins en services de santé et en services sociaux. De plus, cette stratégie verra à introduire des contrôles de qualité dans tous les services offerts aux personnes âgées.

2.2.3 Gestion du personnel et organisation du travail fondées sur le maintien et le développement des compétences

Si le réseau québécois de la santé et des services sociaux est ce qu'il est, c'est-à-dire un des meilleurs au monde, s'il a pu traverser l'incontournable réforme des dernières années en protégeant la qualité des soins, c'est d'abord et avant tout grâce à la qualité du personnel. Qu'il s'agisse des infirmiers, du personnel de soutien, des professionnels de la santé ou des cadres, le Québec a toujours su compter sur des femmes et des hommes dévoués et compétents ayant à cœur le bien-être de leurs concitoyens.

Il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de mettre en place les moyens essentiels au maintien et au développement des compétences. **Un gouvernement du Parti Québécois, de concert avec les représentants des personnels et les gestionnaires du réseau, veillera à ce que le maintien et le développement continu des compétences restent au cœur de nos modes de gestion et de l'organisation du travail parce qu'il s'agit là de la meilleure garantie du maintien de la qualité des soins, de leur accessibilité dans un contexte d'universalité et de financement public.**

Par ailleurs, deux régies régionales ont établi des tables de concertation en soins infirmiers aux fins de mieux profiter de l'expertise des infirmières et des infirmiers. La formule mérite d'être retenue et développée.

Le gouvernement du Parti Québécois établira dans chaque région un comité consultatif en soins infirmiers qui conseillera la Régie régionale de la santé et des services sociaux sur l'organisation des soins infirmiers.

2.2.4 Des milieux physiques sécuritaires, des équipements de pointe appropriés

Le gouvernement du Québec s'est attaqué vigoureusement au problème de vétusté et de sécurité au sein du parc immobilier du réseau de la santé, situation dénoncée par l'Association des hôpitaux du Québec en 1993. Un montant prioritaire de 647 millions \$ a été investi à cet effet entre 1994 et 1998. En matière d'équipements technologiques, les hôpitaux du Québec ont pu bénéficier, depuis 1994, de 60 millions \$ afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois les meilleurs soins possibles et leur offrir la garantie du respect de toutes les normes de sécurité pour tous les centres hospitaliers de soins de longue durée publics et privés.

L'effort spécial de remise aux normes de sécurité des établissements arrivant à son terme, les priorités en immobilisations pour l'avenir viseront les centres ambulatoires et l'acquisition de nouvelles technologies et d'équipements médicaux de pointe dont pourront bénéficier les centres hospitaliers, les établissements de longue durée et les usagers du maintien à domicile. Le Québec pourra ainsi développer

encore plus son réseau de télémédecine et assurer à la population du Québec l'accès à des services de santé partout sur le territoire. Une priorité particulière sera accordée aux établissements à vocation universitaire et aux centres hospitaliers à vocation régionale.

2.2.5 Les impôts des Québécoises et des Québécois au service de leurs priorités

Les coupures fédérales dans les régimes sociaux, et particulièrement dans le système de santé, sont intolérables. Elles témoignent de l'incohérence de deux gouvernements qui, à partir des taxes et impôts des Québécoises et des Québécois, poursuivent des objectifs opposés. L'un, le gouvernement du Québec, lutte pour améliorer plus encore le régime de soins de santé et des services sociaux, l'autre sabre aveuglément dans le financement du même régime et pense à dédoubler maladroitement les services.

Le gouvernement du Parti Québécois continuera d'exiger que les impôts des Québécoises et des Québécois servent à répondre à leurs priorités et que le gouvernement fédéral rétablisse sa part de financement dans la santé.

3. ÉDUCATION : PRÉPARER LES JEUNES POUR LE XXI^E SIÈCLE ET LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

3.1 30 ans après le rapport Parent : la nécessité de revoir notre système d'éducation

En matière d'éducation, l'investissement pourtant le plus déterminant pour l'avenir d'une société dans un environnement de plus en plus dominé par la puissance du savoir, l'héritage laissé par le gouvernement du Parti Libéral appelait à un profond redressement de l'action de l'État. Le décrochage scolaire avait pris de nouvelles proportions. La formation professionnelle des jeunes de niveau secondaire avait connu une baisse dramatique. À l'égard de la qualité et des contenus de la formation, les libéraux avaient évité de s'engager dans l'effort de révision d'ensemble qui s'imposait ; seul l'enseignement collégial avait été un peu sérieusement considéré, l'enseignement primaire et secondaire n'ayant été abordé que bien timidement en fin de mandat. Ils n'avaient pas réussi à mener à terme le dossier de la restructuration des commissions scolaires sur une base linguistique. La situation financière des étudiants s'était par ailleurs détériorée, en raison surtout de hausses très marquées des droits de scolarité à l'université.

Durant la campagne électorale de 1994, le Parti Québécois avait fermement affirmé sa volonté de remettre l'éducation au rang de véritable priorité sociale, s'il formait le prochain gouvernement. Il a tenu parole.

Comme il s'y était engagé et comme le demandaient depuis plusieurs années les acteurs du milieu de l'éducation, le gouvernement du Parti Québécois a d'abord tenu les États généraux sur l'éducation, la consultation la plus importante depuis celle de la commission Parent au début des années 1960. À la suite des États généraux, le gouvernement a mis en place les éléments d'une réforme majeure.

- Le ménage dans les programmes

Dans le cadre de cette réforme, afin d'assurer la meilleure formation de base possible, on a fait le ménage dans les programmes. Depuis trente ans, la grille des programmes d'études du primaire et du secondaire s'était alourdie de divers cours, souvent au gré des modes. Il était devenu difficile de faire la distinction entre les matières de base et les matières complémentaires. Une nouvelle grille met l'accent sur les matières essentielles : les langues, en premier lieu la langue maternelle dont la maîtrise est indispensable, puis la langue seconde et les langues tierces ; les mathématiques, les sciences et la technologie ; l'histoire, la géographie, l'économie et l'éducation à la

citoyenneté ; les arts et le goût de la création. Pour favoriser le succès scolaire des jeunes et faire échec au décrochage, les nouveaux programmes mettent l'accent, dans l'ensemble des activités éducatives tenues à l'école, sur l'acquisition par les élèves de méthodes de travail, de compétences et d'attitudes indispensables à la poursuite et à la réussite des études.

La revalorisation de la formation professionnelle

Pour offrir aux jeunes qui ne poursuivront pas plus avant leur formation générale une première voie d'accès au marché du travail sur la base de compétences appropriées, et pour réduire d'autant le décrochage scolaire, le gouvernement a entrepris de revaloriser la formation professionnelle de niveau secondaire. Il a notamment fait adopter des modifications à la Loi sur l'instruction publique pour reconnaître le caractère spécifique de cette formation, instituant en particulier un régime pédagogique et des centres de formation distincts. Les voies offertes en formation professionnelle sont désormais plus diversifiées pour tenir compte des besoins et des aptitudes de différentes catégories de jeunes. On peut maintenant s'y inscrire dès le secondaire III. Pour augmenter le nombre de places disponibles en formation professionnelle et moderniser les équipements et les locaux, 240 millions \$ ont été investis depuis 1994. Ces mesures ont donné des résultats. Alors que sous le régime libéral, les inscriptions de jeunes de moins de vingt ans avaient très fortement diminué pour atteindre leur plus bas niveau en 1993-1994, soit 16 871, elles ont augmenté de 52,4 % en quatre ans seulement, passant à 25 716 en 1997-1998.

La réussite au collégial

Le gouvernement a également tenu à agir pour contrer le phénomène de la diminution du taux de réussite au collégial. Les cours non réussis et repris retardent l'obtention du diplôme par les jeunes et donc leur entrée sur le marché du travail et entraînent en outre des coûts annuels de l'ordre de 100 millions \$, privant ainsi le réseau collégial de ressources essentielles. L'incitatif à la réussite (2 \$ l'heure de cours non réussi) vise à responsabiliser les étudiants qui sont les premiers artisans de leurs succès et a pour objectif d'améliorer le taux de cours réussis. Le taux est passé de 81,7 % à l'automne 1996, à 83,7 % à l'automne 1997 et à 85,4 % à l'hiver 1998.

L'égalité des chances dès la petite enfance

Toujours dans le cadre de cette réforme majeure de l'éducation, le gouvernement du Parti Québécois a favorisé l'égalité des chances dès la petite enfance par la mise en place de la maternelle à temps plein pour les enfants de cinq ans (la fréquentation n'est pas obligatoire, mais 98 % des enfants admissibles y étaient inscrits en septembre 1997 et 2 300 nouveaux enseignants ont été embauchés pour offrir le service), par le développement de la garde en milieu scolaire (environ 60 000 places en septembre 1998 au coût modique de 5 \$ par jour), par l'instauration de la maternelle à temps plein pour les enfants de quatre ans de milieu défavorisé et l'octroi de crédits additionnels de 10 millions \$ à une centaine d'écoles montréalaises de milieu défavorisé, par une aide fortement accrue aux services d'alphabétisation et d'éducation populaire (budgets augmentés de 62 % entre 1994 et 1998). Ces importantes mesures favorisent la socialisation des enfants, les préparent mieux à l'école, comme elles facilitent le dépistage précoce des problèmes d'apprentissage et de mésadaptation sociale.

Dans la même perspective de maintien et de promotion de l'égalité des chances qui a toujours été le fondement de la politique de développement social du Parti Québécois, le gouvernement dirigé par ce parti a adopté des mesures pour favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur et, à cette fin, pour réduire l'endettement étudiant. Bien que les droits de scolarité universitaires au Québec soient de moitié inférieurs à ceux imposés ailleurs au Canada et que l'endettement étudiant moyen au Québec soit de 11 000 \$ par rapport à plus de 21 000 \$ ailleurs au Canada, le gouvernement a maintenu à leur niveau de 1994 les droits de scolarité à l'université et les frais afférents au collégial. Il a, par ailleurs, réduit, aux fins du calcul de l'aide financière aux étudiants, la contribution des parents ou du conjoint de l'étudiant ayant des revenus plus modestes. Il a aussi diminué de 15 % la dette d'un étudiant du collégial technique ou de l'un des cycles universitaires qui obtient son diplôme dans le délai prévu au programme auquel il s'est inscrit et il a instauré un crédit d'impôt non remboursable égal à 23 % des intérêts payés annuellement au titre de prêts étudiants. On a élargi l'accès au remboursement différé de la dette étudiante et prolongé la période pour y recourir. Enfin, en vue de créer un lieu de débat social sur les orientations à retenir pour l'avenir en cette matière, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale, en juin dernier, une loi-cadre créant, au sein du Conseil supérieur de l'éducation un comité multipartite sur l'accessibilité financière aux études supérieures.

- Prendre le virage du XXI^e siècle

Dans le but de permettre au système d'éducation de prendre avec succès le virage du XXI^e siècle, le gouvernement du Parti Québécois a également tenu à investir dans les nouvelles technologies de l'information et des communications (un budget de 300 millions \$ a été accordé à cette fin aux écoles primaires et secondaires), à resserrer les liens éducation-emploi (implantation, avec le concours de l'entreprise, d'un programme accéléré pour combler les pénuries de main-d'oeuvre et développement de stages en entreprise et de programmes d'alternance travail-études) et à moderniser l'organisation scolaire (par la restructuration du système des commissions scolaires sur une base linguistique plutôt que confessionnelle et par la réduction du nombre de commissions scolaires, de 156 à 72).

- Un nouvel enjeu

Au-delà des initiatives déjà amorcées depuis quatre ans et qui doivent demeurer des priorités d'action, il apparaît de plus en plus qu'un des enjeux fondamentaux des prochaines années réside dans l'adaptabilité du système d'éducation.

La mutation de l'économie québécoise, bien qu'enclenchée depuis plusieurs années, s'accélère de façon significative. Nombre de nos succès sont liés à une forte progression de secteurs aussi tournés vers le savoir que les biotechnologies, l'industrie pharmaceutique, les technologies de l'information, le multimédia, l'aéronautique.

Même pour des secteurs moins spécifiquement orientés vers les activités de pointe, le maintien et l'amélioration de la compétitivité des entreprises tient pour beaucoup à la disponibilité d'une main-d'œuvre capable d'assimiler les développements technologiques, de supporter les activités de recherche et développement, comme d'assurer la prospection et l'exploitation de nouveaux marchés.

Déjà beaucoup d'industriels québécois indiquent que des pénuries de main-d'œuvre spécialisée commencent à apparaître et qu'elles freinent incontestablement le développement. La tendance actuelle est à la création d'emplois qui exigent des niveaux de scolarité croissants. Depuis à peine six ans, le nombre d'emplois se limitant à l'exigence d'un diplôme d'études secondaires a diminué de 16 %, tandis que ceux exigeant un diplôme d'études collégiales a progressé de 21 % et ceux exigeant un diplôme universitaire, de 31 %.

Il est de commune renommée que les besoins de la nouvelle économie se concentrent surtout sur les compétences d'ordre technique et scientifique (là où le nombre d'emplois augmente effectivement plus vite que la moyenne), mais il est tout aussi certain qu'ils ne s'y limitent pas. L'économie du savoir ne saurait fonctionner sans des travailleurs ayant des compétences spécialisées et variées, comme par exemple dans les domaines de la communication, de la gestion, des finances, de l'organisation du travail, de l'exportation, de la connaissance des pays étrangers et de leur culture, de la publicité, de la mise en marché, du design, de la conception des produits et des services, etc. Ainsi, le développement des nouvelles technologies de l'information ne saurait se concevoir sans un système de production socioculturelle (contenu et forme) qui complète la production de matériel et de logiciels.

Pour les prochaines années, le défi du système québécois est double :

- répondre aux besoins de l'individu en développant pleinement ses capacités et ses talents et en refusant l'exclusion;
- répondre aux besoins de la société en formant des individus de plus en plus aptes à répondre aux besoins du marché du travail et à oeuvrer dans la nouvelle économie fondée sur le savoir.

3.2 Développer les talents de tous et refuser l'exclusion

En ce qui a trait au développement des talents de tous et au refus de l'exclusion, l'action du gouvernement du Parti Québécois sera guidée par les priorités suivantes :

- continuer d'intervenir dès la petite enfance et d'améliorer le soutien aux élèves de milieux défavorisés et accentuer l'intervention auprès des jeunes en difficulté d'apprentissage ;
- assurer le succès de la lutte au décrochage scolaire pour les jeunes du secondaire en diversifiant les programmes d'enseignement professionnel et les voies d'accès à un diplôme. Plus globalement, se fixer comme objectif de quadrupler le nombre de jeunes diplômés de moins de 20 ans inscrits à l'enseignement professionnel de niveau secondaire d'ici quatre ans ;
- assurer la concertation et la complémentarité de tous les services d'aide aux jeunes, qu'il s'agisse de l'école, des centres jeunesse, des services de protection de la jeunesse, des Carrefours Jeunesse emploi, des Centres locaux pour l'emploi ou des établissements de santé, pour fournir un meilleur soutien aux écoles et répondre à la fois

de façon préventive et en situation d'urgence aux problèmes tels que : violence, suicide, « taxage » ;

- faire de l'orientation et de l'information scolaire et professionnelle des élèves une préoccupation de l'ensemble du personnel de l'école, des parents et des partenaires socio-économiques ;
- mettre en place des projets-pilotes en milieu défavorisé visant à mettre en œuvre des plans individuels de formation de l'élève ;
- poursuivre la réforme de l'éducation particulièrement en ce qui concerne le renforcement de l'enseignement des matières de base au primaire et au secondaire ;
- soutenir l'implantation de la réforme des programmes d'enseignement centrés sur les matières essentielles par la production et l'achat de manuels scolaires et d'outils multimédias et la formation continue du personnel scolaire ;
- développer en éducation des contenus en français dans le domaine des nouvelles technologies ;
- rehausser les objectifs de l'obtention d'un diplôme en les portant à 60 % d'une cohorte au collégial et à 30 % au premier cycle universitaire ;
- mettre l'accent sur la réussite au collégial par des mesures d'accueil et d'encadrement ;
- reconnaître et soutenir, à l'enseignement supérieur, les projets de tutorat par les pairs où des élèves performants viennent aider les élèves « à risque » dès leur première session à l'enseignement collégial ;
- favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur par le maintien du gel des droits de scolarité et, notamment, par un réexamen de la définition de l'autonomie financière de l'étudiant.

3.3 Assurer l'arrimage entre le système d'éducation et les besoins de la nouvelle économie

Dans la poursuite de cette condition essentielle à la réussite du Québec que constitue le défi d'assurer une main-d'œuvre qualifiée, inventive et en quantité suffisante, le gouvernement du Parti Québécois oeuvrera selon les priorités suivantes :

- s'assurer que chaque ordre d'enseignement dispose des moyens pour mieux cerner les besoins actuels comme ceux à venir du marché de l'emploi en s'inspirant de l'exemple du comité de pilotage mis en place dans la foulée du Sommet économique et destiné à proposer des améliorations à l'enseignement professionnel ;
- diversifier les voies de formation professionnelle et technique de même que les lieux et modalités d'enseignement ;
- consolider le parc immobilier en formation professionnelle ;
- accélérer la révision des programmes d'enseignement professionnel et diminuer très fortement le temps de réponse aux nouveaux besoins qui s'échelonnent actuellement sur trois à cinq ans ;
- mettre en place une politique gouvernementale de formation continue permettant l'accès à une formation de qualité tout au long de la vie. Cette politique visera à la fois une réduction significative de l'analphabétisme, une reconnaissance des acquis extrascolaires et une adaptation constante aux besoins du marché du travail en mutation ;
- favoriser la formation courte pour répondre aux besoins immédiats de main-d'œuvre de la nouvelle économie par la mise à niveau de travailleurs déjà formés en sciences et en technologie ;
- appuyer le succès de la formule du régime alternance travail-études qui a permis de dépasser l'objectif de 6000 élèves fixé au Sommet économique de l'automne 1996 ;
- assurer un meilleur arrimage entre les divers ordres d'enseignement de façon à diminuer le besoin de formation d'appoint lors du passage au collégial et à l'université ;
- accorder une aide spéciale pour assurer, dans les secteurs de pointe, le recrutement de professeurs, le développement des études doctorales et le soutien à la recherche.

3.4 Un financement adéquat du secteur de l'éducation : une nécessité

La question du financement de l'éducation constitue, de toute évidence, une des préoccupations majeures de la société québécoise, au terme d'une période marquée par les compressions rendues nécessaires par les coupures dans les transferts fédéraux et l'objectif de l'élimination du déficit budgétaire. Le financement de notre système d'enseignement supérieur est posé d'une façon particulièrement insistante. Plus souvent qu'autrement, la question de la situation financière des universités a été évoquée sans qu'on aille réellement au fond de son examen. Il en va de même en ce qui a trait à l'évaluation des programmes. Les États généraux de l'éducation n'ont pu vraiment aborder de manière satisfaisante ces questions pourtant plus que jamais d'importance majeure dans le contexte de la nouvelle société et de la nouvelle économie du savoir.

Le gouvernement du Parti Québécois entend faire du réinvestissement dans l'éducation une de ses grandes priorités.

L'étude du financement des universités devra recevoir une attention particulière dans le cadre des travaux menant à l'établissement de la première politique québécoise des universités. Ces travaux seront rapidement complétés pour fins de consultations et de décisions gouvernementales.

Il demeure indéniable que les coupures unilatérales et massives du gouvernement fédéral dans le financement de l'enseignement supérieur contribuent à déstabiliser notre système d'éducation et à limiter sa capacité de s'adapter aux défis du troisième millénaire. Le gouvernement fédéral, pour des raisons de visibilité politique et d'interventionnisme constitutionnel, a décidé de s'immiscer dans le système québécois d'aide financière aux étudiants.

Le gouvernement du Parti Québécois continuera de tout mettre en œuvre pour que le gouvernement fédéral se rende au simple bon sens et transfère au financement de l'enseignement supérieur la part québécoise du programme des Bourses du millénaire.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL : POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE ET PLUS SOLIDAIRE

4.1 Des acquis remis en cause par le régime libéral

Le dernier mandat du gouvernement libéral a été particulièrement éprouvant pour notre capacité collective de protéger les moins choyés d'entre nous. La lutte contre la pauvreté et pour l'insertion sociale est pourtant l'une des plus importantes responsabilités de l'État.

En 1994, le nombre de ménages à l'aide sociale dépassait les 370 000 et le taux de chômage atteignait 12,2%. Les hausses spectaculaires du déficit budgétaire et de l'endettement public du Québec, couplées à l'intention ferme du gouvernement fédéral de résorber son déficit en sabrant dans les programmes sociaux, faisaient douter de la capacité du Québec de maintenir l'intégralité de ses programmes sociaux.

4.2 Des engagements respectés : un programme social engagé

Le Parti Québécois a toujours fait de la lutte à l'inégalité sociale la pierre d'assise de son action politique. Il n'allait pas en être autrement pour le gouvernement du Parti Québécois. Si la remise en ordre des finances publiques apparaissait comme une nécessité incontournable, le gouvernement du Parti Québécois décidait cependant qu'elle devait être menée en parallèle à la réalisation d'un des plus ambitieux programmes sociaux depuis les années 1960. Outre les réformes majeures entreprises en éducation et dans le domaine de la santé et des services sociaux, cet effort social s'est arrimé à plusieurs des grands objectifs de l'État que sont la lutte à la pauvreté, l'égalité des chances, le développement de l'économie sociale, l'intégration au marché du travail et le support aux parents. Il s'inspirait des valeurs parmi les plus importantes de notre société: le sens de la famille et l'amour des enfants.

4.2.1 Une garantie collective de protection: la clause d'appauvrissement zéro

Si les meilleurs moyens de lutte contre la pauvreté sont la création d'emplois et le développement économique, il demeure cependant qu'ils ne peuvent à eux seuls assurer le développement social de tous. Le Sommet économique de l'automne 1996 a reconnu cette réalité en élevant au rang d'un des principaux consensus des partenaires le principe de l'appauvrissement zéro. En conséquence, le gouvernement du Parti Québécois a fait en sorte que l'assainissement des finances publiques ou l'évolution de la conjoncture

économique ne puissent avoir d'effet négatif sur les 100 000 ménages prestataires de l'aide sociale et souffrant de contraintes sévères les empêchant de réintégrer le marché du travail. Lors du même Sommet, le gouvernement a également créé avec les partenaires un Fonds spécial de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail, doté de 250 millions \$ sur trois ans.

4.2.2. Une action d'envergure pour les familles

L'appui aux familles s'est traduit par une expansion de grande ampleur des services à la petite enfance (implantation de maternelles à temps plein pour les enfants de cinq ans, de services éducatifs gratuits à mi-temps et de services de garde gratuits pour les enfants de quatre ans en milieu défavorisé, de services de garde à frais minimes de 5 \$ par jour et création de 85 000 places additionnelles en garderie ou en milieu familial), de même que par l'établissement de la nouvelle allocation familiale, qui bénéficie tout particulièrement aux parents à faible revenu, qu'ils soient travailleurs ou prestataires de la sécurité du revenu.

La lutte contre la pauvreté est une réalité quotidienne pour les mères chefs de famille monoparentale et leurs enfants. Le gouvernement du Parti Québécois a cherché à améliorer leur sort en abolissant prioritairement pour eux la pénalité pour partage du logement chez les bénéficiaires de l'aide sociale. De même pour assurer le paiement rapide et régulier des pensions alimentaires pour enfants, un système de perception automatique a été instauré.

* 4.2.3 Des mesures d'avant-garde pour les femmes

Depuis toujours, les femmes travaillent, au même titre que les hommes, à faire du Québec une société plus prospère, plus équitable et plus libre. Il est temps qu'elles recueillent, elles aussi, le fruit de ces efforts. Mais surtout, il est temps qu'elles occupent la place qui leur revient pour développer leurs talents et donner la pleine mesure de leurs capacités. C'est la société tout entière qui en bénéficiera.

Selon une étude menée en 1986, 55 % des pensions alimentaires demeuraient alors impayées ou payées en partie seulement. De plus, le versement, après un retard inacceptable, d'une part significative des pensions alimentaires constituait une source d'insécurité grave. Une nouvelle façon de percevoir les pensions alimentaires était donc nécessaire depuis longtemps. C'est pourquoi, répondant aux demandes répétées des associations de défense des droits des femmes, le gouvernement du Parti Québécois a adopté une Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires. D'ici le printemps 1999, 96 000 dossiers auront été traités.

Le gouvernement s'est attaqué à l'insuffisance des montants versés pour répondre aux besoins des enfants. Un nouveau modèle de fixation des pensions alimentaires fut donc institué, tenant compte de la responsabilité du soutien financier des enfants en proportion des revenus respectifs des parents et de l'obligation alimentaire du parent qui doit verser une pension. Au surplus, la pension alimentaire pour enfant n'est plus imposable pour la personne qui la reçoit. Rappelons qu'au Québec, en 1994, 82 % des familles monoparentales étaient dirigées par des femmes.

Le secteur du travail a également retenu l'attention du gouvernement. En 1994, les femmes constituaient près de 45 % de la main-d'œuvre et leur salaire n'atteignait globalement que 70 % de celui des hommes. Le gouvernement du Parti Québécois a donc répondu à une revendication historique des femmes en adoptant, dès 1996, une Loi sur l'équité salariale dont l'objectif est de corriger cet écart fondé sur une discrimination systémique. Cette loi s'applique à toutes les entreprises comptant plus de dix employés.

Une nouvelle Politique d'intervention sur la violence conjugale a aussi été mise de l'avant. Elle vise à coordonner les efforts des différents partenaires de manière à en arriver à de meilleurs résultats et à diminuer de façon aussi radicale que possible les coûts humains, sociaux et économiques de la violence. Une vaste campagne de sensibilisation au problème de la violence conjugale a été récemment lancée. Par ailleurs, en choisissant d'aider financièrement la rénovation des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale, le gouvernement a souhaité assurer une meilleure sécurité aux résidentes. Depuis 1995, 1 500 places ont été rénovées.

Par ailleurs, dans l'optique d'une justice plus simple, rapide et plus humaine, la médiation préalable en matière familiale entrait en vigueur le 1^{er} septembre 1997.

Finalement, afin de mieux encadrer la pratique des sages-femmes, le gouvernement du Parti Québécois a décidé de faire adopter, d'ici juin 1999, une loi instituant un ordre professionnel spécifique. L'aboutissement de ce dossier répondra aux demandes répétées des femmes et des familles québécoises.

4.2.4 Un plan d'action pour les jeunes

Le gouvernement du Parti Québécois a aussi été à l'écoute des jeunes, convaincu que leur épanouissement personnel et leur intégration socio-économique constituent la clé du développement d'une société équitable et solidaire. C'est en prenant appui sur des programmes jeunesse existants et

dans le but d'en accélérer les résultats que le gouvernement du Parti Québécois a élaboré et rendu public un plan d'action d'une durée de trois ans (1998-2001), destiné principalement aux jeunes âgés de 15 à 29 ans. Il s'adresse aussi aux groupes et aux associations qui les représentent ainsi qu'aux intervenants qui se préoccupent de l'amélioration de la situation des jeunes au Québec.

Ce plan, qui compte plus de 70 actions différentes, représente des dépenses de plus de 400 millions \$ qui s'ajoutent aux crédits actuellement consentis à des programmes et mesures principalement destinés aux jeunes. Certaines actions s'imbriquent dans la logique des réformes importantes que le gouvernement a adoptées, notamment en éducation, en santé et services sociaux, en développement local et régional et en matière de sécurité du revenu. D'autres annoncent la mise en place d'interventions susceptibles de permettre à davantage de jeunes de participer pleinement à la vie économique du Québec.

Ces mesures sont présentées dans le cadre de trois chantiers complémentaires qui constituent des domaines clés du développement socio-économique du Québec et où les jeunes doivent relever des défis de taille pour assurer leur place et leur avenir dans la société, soit l'emploi, l'éducation et le mieux-être.

Le Plan d'action pour les jeunes servira de base à l'élaboration d'une politique intégrée pour la jeunesse.

4.2.5 Le logement: au cœur de la qualité de vie des familles, des aînés et des personnes handicapées

Une véritable politique d'habitation doit reconnaître les besoins prioritaires des familles et encourager la solidarité entre les générations. C'est ce qu'a fait le gouvernement du Parti Québécois en créant le nouveau programme d'allocation-logement, dont les aînés en particulier ont pu bénéficier. Dans la foulée de Logirente qui s'adressait aux personnes de 57 ans ou plus, le nouveau programme étend maintenant l'admissibilité aux personnes de 55 ans et plus de même qu'aux familles de travailleurs à faibles revenus ayant au moins un enfant à charge. Ainsi, 33 000 ménages de plus reçoivent une aide pour un montant additionnel de 36 millions \$.

Plus largement, la mise sur pied du Programme Achat-Rénovation a permis la transformation de quelque 1200 logements coopératifs et à but non lucratif à un coût de 35 millions \$. Le Fonds québécois d'habitation communautaire et la mise en place du Programme Accès Logis permettent, quant à eux, la

construction et la rénovation de 1300 logements par année pendant cinq ans, au coût de 43 millions \$ par année.

Pour assurer des conditions de vie plus adéquates aux personnes handicapées, un montant de 20 millions \$ en 1998-1999 permet de mieux prendre en charge les coûts des travaux pour adapter leurs logements, résorbant ainsi entièrement la liste d'attente de 2600 personnes dès cette année.

Contribuent également à l'amélioration de la qualité de l'habitation les interventions menées dans le cadre du programme de rénovation des vieux quartiers ou du programme RénoVillage.

4.2.6 L'action communautaire autonome: l'expression de notre solidarité

L'action communautaire autonome a toujours été cruciale dans la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement du Parti Québécois a reconnu cet apport en instaurant le Secrétariat à l'action communautaire autonome, en assurant aux organismes un financement triennal et finalement en augmentant le soutien de l'État qui atteint aujourd'hui plus de 300 millions \$. À titre d'exemples, les groupes du secteur de la santé et des services sociaux ont vu l'aide de l'État passer de 98 millions \$ à 171 millions \$ en 1997-1998; ceux du secteur de l'alphabétisation et de l'éducation populaire de 8,6 millions \$ à 14 millions \$ durant la même période.

4.2.7 L'insertion en emploi: gage de l'accomplissement personnel

Une large part de l'action sociale du gouvernement du Québec visait à faciliter l'intégration au travail. Toutes les réformes, qu'il s'agisse de la politique familiale, de la réforme de l'éducation ou de la sécurité du revenu, visaient notamment à faciliter le retour au travail.

Le manque d'agencement de nos programmes sociaux faisait trop souvent en sorte de défavoriser le retour au travail. Le passage de la sécurité du revenu au marché du travail faisait perdre tant d'avantages financiers que le coût économique était perçu comme peu avantageux.

L'instauration de la nouvelle allocation familiale a séparé de la sécurité du revenu la couverture des besoins essentiels des enfants, de telle façon qu'elle se poursuive même après le retour au travail. Il en a été de même pour l'assurance-médicaments et l'allocation-logement. Le retour au travail s'en trouve aujourd'hui fortement revalorisé.

De la même façon, l'instauration de nouveaux services de garde à 5 \$ par jour pour les enfants (11 275 places, en 1997-1998 et 14 700, en 1998-1999), l'implantation de la maternelle gratuite à temps plein pour les enfants de cinq ans et la mise en place de services éducatifs et de garde gratuits pour les enfants de quatre ans en milieu défavorisé de même que le financement de 60 000 places de garde à 5 \$ en milieu scolaire facilitent le retour au travail, particulièrement celui de la mère monoparentale.

Le gouvernement du Parti Québécois a également choisi d'agir pour les travailleurs et les familles à faibles et à moyens revenus. Les impôts des ménages gagnant moins de 50 000 \$ par année ont été réduits de 15 %. Globalement, leur fardeau fiscal a été diminué de quelque 500 millions \$.

Dans la même veine, le salaire minimum a été augmenté de 15 % depuis quatre ans, pour s'établir aujourd'hui à 47 % du salaire industriel moyen.

La récente réforme de la sécurité du revenu a été marquée par la volonté de favoriser le retour au travail et une meilleure réinsertion sociale, particulièrement pour les jeunes grâce au parcours individualisé pour l'emploi. D'ici deux ans, chaque jeune bénéficiaire de l'aide sociale pourra bénéficier d'un programme personnalisé, adapté à ses besoins pour mettre les meilleures chances de son côté.

De plus, un ensemble de mesures ciblées améliorent la qualité de vie des bénéficiaires. La pénalité pour partage du logement est maintenant abolie pour les 14 000 familles monoparentales de même que pour les personnes dont l'autonomie est réduite. Une allocation de 500 \$ est accordée aux prestataires pour les aider à assumer les coûts liés au début d'un emploi. Les premiers 100 \$ de pension alimentaire pour les enfants de moins de cinq ans ne sont plus considérés comme des gains de travail. La nouvelle allocation familiale et la prestation fédérale ne sont plus considérées dans le calcul de l'avoir liquide. L'exemption de la valeur nette d'une résidence est passée de 60 000 \$ à 80 000 \$ et les revenus de travail permis ont été augmentés pour 40 000 ménages.

4.3 Les priorités sociales pour les années à venir

L'action sociale du gouvernement du Parti Québécois pour les prochaines années sera d'autant plus intensifiée que le Québec est à retrouver sa capacité d'agir, sa capacité de faire de véritables choix et les moyens d'y donner suite. Trois grandes valeurs marqueront la détermination du gouvernement: la protection de la collectivité pour les personnes en difficulté, le soutien à la

famille et aux enfants et la mise en place de meilleures conditions pour le retour au travail de même que le meilleur exercice de ce droit fondamental. Le gouvernement pourra prendre appui sur les travaux du Forum national sur le développement social tenu en avril 1998 à l'initiative du Conseil québécois de la santé et du bien-être et précédé d'une cinquantaine de forums locaux et régionaux auxquels auront participé plus de 8 000 personnes.

En matière de protection des personnes en difficulté, le gouvernement du Parti Québécois agira notamment dans le cadre des priorités suivantes, au fur et à mesure que les finances publiques continueront de s'améliorer:

- un ajustement des barèmes de la sécurité du revenu et une augmentation des avoirs liquides permis;
- une mise en œuvre déterminée de la politique gouvernementale contre la violence faite aux femmes, notamment par un programme obligatoire de sensibilisation des intervenants du secteur de la justice;
- un rehaussement des ressources en matière de protection de la jeunesse pour éliminer toute attente en matière d'évaluation et de prise en charge;
- le rapatriement de la juste part du Québec des dépenses fédérales pour l'habitation sociale et, conséquemment, l'accroissement de l'aide au logement social.

Un gouvernement du Parti Québécois maintiendra, quelles que soient les circonstances, la clause d'appauvrissement zéro pour les bénéficiaires de la sécurité du revenu qui ont des contraintes sévères à l'emploi.

En matière de réintégration sociale et de droit au travail, les priorités d'action du gouvernement du Parti Québécois seront axées sur:

- la mise en place accélérée des mesures pour faire en sorte que, le plus rapidement possible, chaque jeune bénéficiaire de la sécurité du revenu puisse avoir accès à son parcours individualisé vers l'emploi;
- l'élaboration d'une politique relative au travail autonome ;
- le mandat confié aux Carrefours jeunesse emploi de chaque localité de prendre en charge systématiquement la réinsertion de chaque jeune du Québec qui n'est pas à l'école ni en emploi et qui n'a pas accès à

l'assurance-emploi ou à la sécurité du revenu (60 % des jeunes s'adressant aux Carrefours jeunesse emploi font partie de cette catégorie qu'on appelle les « sans-chèque » et qui sont laissés à eux-mêmes) ;

- la révision du Code du travail, de la Loi sur les normes minimales et de la fiscalité pour tenir compte des nouvelles réalités du marché du travail, notamment la précarisation de l'emploi et l'émergence du travail autonome, les difficultés d'exercice du droit d'association dans certains secteurs, dont le taxi et le travail en forêt ;
- l'adoption de mesures législatives appropriées à l'encontre des clauses dites « orphelin » ;
- une meilleure supplémentation du travail notamment en remplaçant le programme APPORT par des mesures plus simples et plus efficaces.

En matière d'aide à la famille et à la petite enfance, les priorités du gouvernement du Parti Québécois seront de :

- compléter et accélérer la mise en place des services de garde à frais modiques pour les enfants de trois ans et moins ;
- assurer une meilleure accessibilité aux congés parentaux dans le cadre de l'assurance-emploi en réactivant les négociations avec le gouvernement fédéral pour le rapatriement des fonds appropriés ;
- améliorer la situation des parents en bonifiant le régime d'allocation familiale pour les enfants ;
- veiller à ce que, notamment dans le cadre de la révision de la Loi sur les normes du travail, les parents qui assument une part de la réhabilitation ou de la convalescence d'une personne (ce que plusieurs décrivent comme les aidants naturels) puissent bénéficier d'une protection et d'une aide adéquates.

Par ailleurs, en matière d'exercice des droits fondamentaux de la personne, le gouvernement du Parti Québécois entend légiférer pour assurer la reconnaissance des conjoints de fait de même sexe ou de sexes différents, prioritairement à l'égard du régime de rentes du Québec, et compléter dans les meilleurs délais les études nécessaires pour l'obtention de cette reconnaissance.

Enfin, afin de mieux assurer le respect des exigences de l'exercice du droit de vote, le gouvernement du Parti Québécois soumettra sans délai à l'Assemblée nationale un projet de révision des lois électorale et référendaire pour y insérer un mécanisme permettant l'identification de l'électeur au moment où il doit exercer son droit de vote.

5. UNE IDENTITÉ À AFFIRMER, DES DROITS À RESPECTER

5.1 Appuyer la création et étendre l'accessibilité à la culture

La culture, c'est la fibre d'un peuple, l'expression même du sentiment d'appartenance d'une collectivité. Elle s'incarne dans nos façons spécifiques de vivre, de penser, de créer. Dans le contexte particulier de l'Amérique du Nord, la culture québécoise doit sans cesse s'affirmer, encourager la création et l'expression de son originalité, intégrer, pour s'en enrichir, les apports de l'extérieur. C'est pourquoi la culture tient une place éminente dans le projet de société du Parti Québécois. On en a eu une démonstration éloquente durant le mandat qui s'achève. Malgré les compressions qu'exigeait la remise en ordre des finances publiques, le gouvernement du Parti Québécois a fait le choix de maintenir sensiblement au même niveau depuis quatre ans les budgets consacrés à la culture. C'est ainsi qu'ont pu être créés de nouveaux programmes et outils d'intervention mieux adaptés aux réalités actuelles et aux besoins de nos artistes, créateurs et diffuseurs culturels.

Parmi les initiatives nouvelles, on retiendra plus particulièrement les suivantes :

- l'adoption d'une politique de diffusion des arts de la scène, d'une politique de la lecture et du livre et d'une politique de l'autoroute de l'information ;
- l'établissement d'un Fonds d'investissement de la culture et des communications ; la création de la Grande Bibliothèque du Québec ;
- l'instauration d'un programme de développement des marchés extérieurs assurant la promotion et la diffusion à l'échelle internationale de la création et des produits culturels québécois ;
- l'injection de 15 millions \$ supplémentaires dans les secteurs du cinéma et du disque, ce qui doublait pratiquement les montants qui leur étaient auparavant consacrés ;
- la bonification de la Loi sur le statut de l'artiste ;

- la mise sur pied d'un réseau de villes et de villages d'art et de patrimoine qui favorise la création d'emplois partout au Québec ;
- la signature d'un protocole Éducation-Culture visant à faire des arts et de la culture un des piliers du nouveau projet éducatif québécois ;
- une contribution à la réalisation des Journées de la culture ;
- un appui substantiel à la création de contenus québécois sur l'autoroute de l'information.

Durant un prochain mandat, un gouvernement du Parti Québécois continuera d'attacher la même priorité au domaine de la culture. Il mettra un accent particulier sur l'accessibilité à la culture et l'appui à la création.

Au titre de l'accessibilité le gouvernement du Parti Québécois entend en premier lieu, au cours du prochain mandat, réaliser un important programme d'investissements dans les équipements culturels, programme tenant compte des besoins exprimés par les intervenants culturels en région. On s'attachera en priorité au parachèvement du réseau régional de salles de spectacles, aux besoins de construction ou de rénovation de bibliothèques publiques et à la rénovation d'équipements en muséologie.

Dans le même but de continuer à favoriser l'accessibilité à la culture, un gouvernement du Parti Québécois présentera et mettra en oeuvre, en second lieu, de nouvelles initiatives d'importance :

- **une politique des musées, axée sur le développement et la reconnaissance publique du rôle culturel, social, économique et touristique des institutions muséales ;**
- **une politique en matière de culture scientifique et technique, en vue de mieux soutenir l'action des organismes qui oeuvrent à la sensibilisation des jeunes d'abord, puis de la population en général, à la culture scientifique et technique ;**
- **un plan d'action en tourisme culturel visant à mettre en valeur les richesses culturelles du Québec ;**
- **de nouveaux modes d'intervention dans le domaine du patrimoine et en architecture.**

Durant un prochain mandat, un gouvernement du Parti Québécois fera une place toute particulière à la recherche et à la mise en oeuvre de moyens d'aider davantage et de la manière la plus significative possible la création et les créateurs. À cette fin, le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec sera progressivement augmenté. Le Conseil pourra ainsi mieux soutenir la relève artistique de même que les créateurs en région. Par ailleurs, le crédit d'impôt à la production cinématographique et audiovisuelle sera bonifié afin de soutenir la production régionale. Enfin, avec le concours des milieux intéressés, un gouvernement du Parti Québécois entend élaborer de nouvelles mesures de nature à inciter les entreprises comme les particuliers à participer plus activement au financement de la culture.

5.2 Langue : valoriser l'emploi et la qualité de la langue française

Le français est le fondement même de l'identité québécoise. Seul territoire du continent où le français peut être la langue commune et la langue publique de convergence, le Québec se doit de posséder les outils nécessaires à sa promotion et à son épanouissement.

Sur la base du bilan de la situation du français au Québec établi en 1996, le gouvernement du Parti Québécois s'est doté d'une politique linguistique axée sur la promotion de l'emploi et de la qualité de la langue française. La mise en oeuvre de cette politique s'est traduite par un ensemble d'actions, dont en particulier les suivantes :

- rétablissement de la Commission de protection de la langue française ;
- renforcement de la protection du consommateur en assurant la présence du français dans les nouvelles technologies de l'information ;
- élargissement du processus de francisation des entreprises de 50 employés et plus pour tenir compte des nouvelles technologies de l'information ;
- association des entreprises de moins de 50 employés au processus de francisation, les mesures mises en oeuvre comprenant notamment l'apprentissage du français par les immigrants en milieu de travail ;
- adoption d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Durant un prochain mandat, le gouvernement du Parti Québécois poursuivra l'application de la politique linguistique en mettant l'accent

tout particulièrement sur la francisation en milieu de travail et sur l'amélioration de la qualité de la langue française.

En matière de francisation des entreprises, l'Office de la langue française mènera à terme durant les trois prochaines années les programmes de francisation en voie d'élaboration depuis plus de dix ans dans des entreprises de 50 employés et plus ; il y a actuellement environ 200 de ces programmes. De concert avec l'Office de la langue française, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration intensifiera son action de formation linguistique, notamment en milieu de travail à l'intention des travailleurs non francophones.

Dans une perspective d'amélioration de la qualité de la langue française, l'Office de la langue française se fera plus présent sur la place publique en mettant de l'avant ses services de soutien et de conseil, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information. À la gratuité du téléphone linguistique mis à la disposition de l'ensemble de la population du Québec, l'Office ajoutera, dès que le permettra l'état des ressources de l'État, celle des consultations téléphoniques particulières à l'intention des entreprises et du public en général, consultations actuellement tarifées.

Dès que lui reviendront les droits de diffusion, en mai 2000, au terme d'un contrat qui le lie à l'entreprise privée, l'Office de la langue française rendra gratuitement accessible sur Internet le Grand Dictionnaire terminologique. Ce dictionnaire étant conçu pour répondre aux besoins de clientèles telles que celle des professeurs et étudiants, des universités et collèges et celle des communicateurs spécialisés, l'Office en tirera au cours des prochaines années des sous-produits pour le grand public et les rendra également disponibles gratuitement sur Internet.

L'Office de la langue française offrira de même gratuitement aux entreprises un service d'évaluation des logiciels en matière de qualité de la langue française.

Le gouvernement s'assurera par ailleurs que l'amélioration de la langue française fasse l'objet d'une action vigoureuse dans les ministères et organismes de l'Administration, en particulier par la mise en place d'un réseau de collaboration interministérielle animé par l'Office de la langue française.

À l'occasion de l'entrée dans le nouveau millénaire, le gouvernement du Parti Québécois entend participer, avec ceux de la France et de la Communauté française de Belgique, à l'organisation d'une grande

exposition sur la langue française. Le Musée de la civilisation du Québec accueillerait cette exposition en 2001.

5.3 Autochtones : vers de nouveaux partenariats

En mars 1985, à l'initiative du gouvernement du Parti Québécois d'alors, l'Assemblée nationale adoptait une résolution reconnaissant les nations autochtones du Québec et leurs droits. Le gouvernement du Québec était ainsi le premier gouvernement au Canada à affirmer solennellement une telle reconnaissance. La volonté de négocier en vue de la conclusion d'ententes assurant l'exercice de leurs droits a toujours été au centre de la conception du Parti Québécois à l'égard des rapports entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones.

C'est ainsi qu'un grand nombre d'ententes ont été signées depuis octobre 1994 entre le gouvernement du Parti Québécois et les nations ou communautés autochtones. Le ministre responsable des Affaires autochtones a, avec ses collègues ministres concernés, signé plus de 60 ententes, la plupart en vue d'assurer la mise en place de services policiers autochtones, mais d'autres de portée plus large, notamment un protocole politique visant la conclusion d'une entente globale avec les Attikameks, une entente de mise en œuvre du protocole du 23 mai 1995 signée avec les Cris et, tout récemment, une entente sur un cadre de négociations avec les Mohawks. Des négociations se sont poursuivies également avec les Montagnais, les Inuit, les Abénakis, les Micmacs, toujours dans le but de favoriser une meilleure prise en charge par les Autochtones de leurs intérêts propres. Des ententes sectorielles ont été également conclues avec les Algonquins, les Micmacs, les Mohawks, les Montagnais et les Inuits, notamment dans les secteurs de la foresterie, de la faune, du développement de la main-d'œuvre et du développement économique. Les nations autochtones ont, par ailleurs, été associées au travaux des Sommets sur l'économie et l'emploi de 1996.

Durant un prochain mandat, un gouvernement du Parti Québécois s'attachera avec encore plus de détermination à l'instauration d'un nouveau partenariat avec les nations autochtones. Il agira dans le cadre des nouvelles orientations rendues publiques par le ministre responsable des Affaires autochtones en avril 1998.

Les propositions du gouvernement du Parti Québécois comprennent : la création d'un lieu politique de débats, d'échanges et de concertation ; la signature d'ententes de responsabilisation et de développement ; la mise en place d'un fonds de 250 millions \$, dont 125 millions \$ déjà assurés

par le gouvernement du Québec et 125 millions \$ à être confirmés par le gouvernement fédéral, pour la réalisation de projets concrets de développement économique et communautaire ; des mesures conduisant à une plus grande autonomie financière des communautés autochtones.

5.4 La communauté anglophone : des droits assurés et respectés

Dans la foulée du discours historique prononcé par le premier ministre devant les représentants de la communauté anglaise qu'il avait invités à la rencontrer au Théâtre Centaur au début de 1996, plusieurs actions du gouvernement du Parti Québécois ont témoigné de l'attention que celui-ci accorde à la reconnaissance effective des droits de cette communauté. La plus significative a sans contredit été la création, si longtemps attendue, de commissions scolaires linguistiques, la communauté anglaise obtenant ainsi la pleine gestion de ses écoles primaires et secondaires. Sur le plan linguistique, un consensus s'est installé en matière d'affichage commercial et des solutions appropriées ont été apportées à des problèmes particuliers tels l'étiquetage des produits casher et l'affichage dans certains établissements hospitaliers de l'Estrie.

Pour l'avenir, le gouvernement du Parti Québécois entend demeurer résolument fidèle à son engagement à l'égard des droits de la communauté anglophone.

5.5 Les groupes ethnoculturels : une pleine participation à la citoyenneté québécoise

La création même du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, durant le mandat actuel, donnait un signal sans équivoque de la volonté du gouvernement du Parti Québécois de considérer l'ensemble des personnes qui vivent au Québec comme des citoyennes et des citoyens à part entière. Il s'agissait là plus que d'un simple changement du nom de l'ex-ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le gouvernement mettait ainsi plus explicitement l'accent sur le caractère inclusif de la société qu'il se donne comme objectif de construire au Québec.

Dans cet esprit, un gouvernement du Parti Québécois s'assurera en priorité que soit vraiment concrétisée l'harmonisation des services d'intégration en emploi offerts aux nouveaux arrivants et aux citoyens issus de l'immigration par les ministères de l'Emploi et de la Solidarité et des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le gouvernement tiendra à s'assurer que toute personne, quelle que soit son origine, ait un accès équitable aux services publics.

Un gouvernement du Parti Québécois intensifiera, en second lieu, son action en matière de francisation des nouveaux arrivants et aussi des citoyens issus de l'immigration vivant au Québec depuis plus longtemps, particulièrement en milieu de travail.

Un gouvernement du Parti Québécois continuera de promouvoir la régionalisation de l'immigration, notamment dans le cadre d'ententes à cette fin avec les conseils régionaux de développement.

Il veillera par ailleurs à orienter la planification de l'immigration selon les axes qui ont fait consensus lors de la consultation publique de 1997 : augmentation de la proportion des immigrants connaissant le français et sélection d'immigrants à haut potentiel d'employabilité et de mobilité professionnelle.

Afin d'adapter la politique d'accueil et d'intégration aux réalités présentes et aux perspectives du prochain siècle, un gouvernement du Parti Québécois convoquera un forum sur l'intégration et la citoyenneté.

6. LA SOUVERAINETÉ : UN GESTE DE CONFIANCE EN SOI

Jusqu'à récemment, la souveraineté a souvent été vue comme la voie qui allait permettre aux Québécoises et aux Québécois d'utiliser pleinement leurs talents et leurs forces et d'affirmer leur personnalité et leur identité. La souveraineté, c'est la porte qu'on voulait ouvrir sur notre avenir et sur le monde. Un geste volontaire qui tracerait le chemin pour la société québécoise.

Le Québec moderne a bouleversé cette donne. Aujourd'hui, la société québécoise a pris de l'avance sur le choix politique qui reste à faire.

6.1 Une économie qui réclame la souveraineté

Au cours de la dernière décennie, l'économie québécoise est devenue prête à la souveraineté. Avant, notre principal partenaire commercial était canadien et nos affaires avec les États-Unis et le reste du monde étaient secondaires. Ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, notre économie est presque deux fois plus internationale que canadienne. Depuis 1990, notre commerce avec le Canada a progressé très lentement, alors que nos exportations dans le reste du monde ont augmenté de plus de 100 %. De telle manière que, pour la première fois et pour de bon, le Canada n'est plus notre principal partenaire. Le Québec économique, 15^e puissance mondiale, est plus important pour l'économie des États-Unis que l'Allemagne, l'Italie, la France, la Russie.

Grâce à une main-d'œuvre qualifiée et à des entrepreneurs dynamiques, le Québec s'est hissé, ces dernières années, parmi les dix premières nations en aérospatiale, en multimédia et en technologies de l'information, en ingénierie, en matériel roulant. Le Québec, en particulier la grande région de Montréal, est en train de devenir sous nos yeux un carrefour international de l'innovation et de l'économie du savoir.

Nous sommes une des sociétés les plus exportatrices au monde – près de 60 % de tout ce que nous produisons est exporté. Pourtant, nous ne contrôlons pas notre politique commerciale, elle est dominée par notre voisin et souvent compétiteur. Pourtant, nous ne contrôlons pas notre mise en marché, elle est décidée par notre voisin et souvent compétiteur. Pourtant, nous ne pouvons donner d'instructions à nos représentants à l'étranger, dont l'immense majorité sont à l'emploi de notre voisin et souvent compétiteur. Aucune entreprise privée n'accepterait une telle situation.

Le Québec est superbement placé pour tirer des fruits de l'intégration économique ; cependant il veut aussi peser sur les grandes décisions qui s'annoncent pour mieux réglementer le marché international. Pourtant, parce que nous n'avons pas la souveraineté politique, nous n'avons pas voix au

chapitre dans ces décisions qui affectent notre économie, nos emplois, nos régions. Le Québec, 7^e partenaire économique des États-Unis, n'a pas de place à la grande table des négociations économiques, mais des économies beaucoup moins importantes, comme le Salvador, l'Équateur, le Bénin, tous États souverains, pourront faire valoir leurs droits et leurs intérêts. Cette absence du Québec, à l'heure où les grands débats s'amorcent au niveau international, peut nous coûter cher.

6.2 Une culture qui réclame la souveraineté

Le Québec culturel est devenu prêt à la souveraineté. En France, l'événement culturel de l'année est un opéra-rock tiré de l'imagination de Luc Plamondon, *Notre Dame de Paris*, de Victor Hugo. En Amérique, le Festival de jazz de Montréal est désigné meilleure destination touristique du continent par l'industrie américaine. Le Québec est aujourd'hui reconnu comme un des lieux par excellence de la danse moderne, de la chanson, de l'humour, de la mode, du cirque. De plus en plus, on vient d'Hollywood et de New York pour filmer dans nos rues et dans nos immeubles.

Nous sommes une des sociétés culturellement les plus créatrices et le peuple québécois, francophone sur un continent américain, vit une situation unique de préservation de son identité aux portes de la plus grande puissance culturelle de l'histoire. Pourtant, nous n'avons pas droit de parole lorsqu'il s'agit de discuter de stratégies de préservation de notre culture et de notre identité. Parce que nous ne sommes pas souverains, nous ne sommes pas invités dans les conférences commerciales où se décide la formulation des clauses « d'exception culturelle » essentielles à notre santé culturelle, ni dans les conférences organisées par le Canada sur le thème de la préservation des identités, où une ministre de l'Ontario, Sheila Copps, prétend parler au nom de nos artistes et de nos intérêts. Cette impossibilité de défendre nos droits et nos positions peut avoir de graves conséquences sur nos instruments de promotion de notre identité.

6.3 Un Québec social qui réclame la souveraineté

Le Québec social est devenu prêt à la souveraineté. Le gouvernement du Parti Québécois, social-démocrate, soucieux d'emplois, de croissance économique et de libre-échange, engagé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, attentif aux besoins des enfants, des jeunes et des femmes, agent de concertation sociale, s'inscrit dans la tendance moderne des grandes démocraties occidentales, celles de Tony Blair, de Lionel Jospin et de l'Allemand Gerhard Schröder. Nous souscrivons à l'expression de M. Jospin : « Oui à l'économie de marché, non à la société de marché ». Depuis quatre

ans, le modèle de concertation québécois fonctionne mieux que jamais et est cité comme modèle par plusieurs.

Mais nous vivons un phénomène curieux. Alors que toute la société québécoise, chacun dans son secteur, a pris le parti de la confiance et de la présence au monde, se mesurant aux meilleurs, le peuple tout entier ne s'est pas donné encore l'instrument qui lui permettrait de faire encore mieux : la souveraineté.

Loin de nous laisser agir avec plus d'autonomie, Ottawa resserre son étau sur notre action internationale comme jamais auparavant. Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a usé de son pouvoir nous nous interdire de signer une entente en matière de droit civil avec la France, alors que le Québec est le seul, au Canada, à avoir une tradition de droit civil. Ottawa nous a aussi empêchés de recevoir directement le secrétaire général de la Francophonie, alors que nous sommes membres fondateurs et un des principaux acteurs de cette organisation.

Nous avons développé au Québec un modèle original de concertation et d'action de gouvernement, combinant le progrès social à la responsabilité budgétaire. Pourtant, parce que nous ne sommes pas souverains, les décisions unilatérales du Canada en matière budgétaire mettent constamment en cause notre capacité de bien gérer nos affaires.

Et ce décalage entre nos attitudes souveraines et notre État provincial commence à nuire sérieusement à nos actions, ici et dans le monde.

6.4 Le coût de la non-souveraineté

Depuis quelques années, Ottawa mène clairement une guérilla financière contre le Québec. Alors qu'Ottawa a versé une compensation aux provinces maritimes pour leur harmonisation à la TPS, le Québec n'a pas eu droit aux 2 milliards \$ que cette harmonisation lui a coûtés. Les contribuables québécois ont dû assumer seuls les coûts de cette transition. Alors qu'Ottawa a accepté de compenser des compagnies d'électricité de Terre-Neuve et du Manitoba pour des pylônes abîmés par le verglas, Hydro-Québec n'a pas eu droit à un cent pour ses pylônes touchés par le grand verglas cette année. Les contribuables québécois ont dû assumer seuls ces dépenses. Alors qu'Ottawa a financé à grands frais des centres de congrès ailleurs au Canada, le Palais des congrès de Montréal n'a pas eu droit à une aide fédérale au moment où son agrandissement allait susciter d'importantes retombées économiques pour la région. Les contribuables québécois doivent assumer seuls cet investissement, en attendant le bon vouloir d'Ottawa.

La liste est longue. Ottawa a commis une gigantesque erreur dans le dossier de Mirabel, mais s'en lave les mains et laisse les Québécoises et les Québécois réparer les pots cassés. Dans le dossier des pêches, Ottawa réduit les quotas des pêcheurs québécois au profit des provinces maritimes.

Bref, pour le Québec, le coût de la non-souveraineté commence à être considérable. Au cours des dernières années, les compressions budgétaires fédérales brutales – 7 milliards \$ en quatre ans seulement pour la santé – ont réduit les budgets du Québec et des provinces, fragilisant leur santé financière. De plus, Ottawa a mis la hache dans le programme d'assurance-emploi, de sorte que seulement un chômeur sur deux a maintenant droit aux prestations. Les autres sont poussés vers l'aide sociale, un programme financé par le Québec et les provinces.

Ce qui signifie qu'en cas de nouveau ralentissement économique, le Québec et les provinces seront heurtés de plein fouet par les coûts de la crise et le soutien aux chômeurs, alors qu'Ottawa gèrera ses surplus budgétaires accumulés à même ce qu'il a soutiré aux travailleurs et travailleuses et au Québec et aux provinces. On sait qu'au seul titre de l'assurance-emploi, les cotisants du Québec ont versé l'an dernier 500 millions \$ de plus que ce qu'ils ont perçu comme prestations et cette somme pourrait atteindre 1 milliard \$ par an d'ici peu. Ottawa a l'intention de détourner cet argent à son profit et pour ses propres politiques budgétaires.

Imaginons un instant ce que le Québec aurait pu réaliser, en concertation, au cours des dernières années, si les Sommets économiques de 1996 avaient pu agir, non seulement sur les leviers québécois, mais sur tous les pouvoirs et sur tout le budget. Imaginons ce que nous pourrions faire, au niveau local, si la concertation avait pris non seulement sur les actions et les budgets québécois, mais aussi sur les outils que crée le fédéral pour faire double emploi avec les nôtres. Imaginons le temps, l'énergie et le talent qui seraient canalisés en faveur de l'emploi et de la culture, plutôt que d'être gaspillés aujourd'hui entre deux ordres de gouvernement.

Ne pas être souverain nous coûte déjà très cher : dans nos budgets, dans l'application de nos décisions, dans les délais qui pèsent sur notre capacité d'agir vite et bien, dans notre absence des lieux de décision à l'étranger. Si un ralentissement économique devait survenir, compte tenu du piège financier qu'Ottawa a établi ces dernières années, le Québec se retrouverait seul au front à gérer tous les problèmes sans avoir tous les outils pour y arriver.

C'est pourquoi le Québec doit se préparer à acquérir sa souveraineté dès que possible. Avec chaque année qui passe, elle lui est de plus en plus nécessaire, de plus en plus indispensable.

Et c'est pourquoi le Québec n'a pas les moyens de se dire non lors d'un référendum sur la souveraineté. Le Non de 1980 a servi de prétexte à Pierre Trudeau et Jean Chrétien pour imposer unilatéralement une constitution qui a réduit les pouvoirs du Québec. Le Non de 1995, même s'il était de justesse, a servi de prétexte à Jean Chrétien pour resserrer l'étau sur le Québec et pour envahir nos compétences en matière sociale, notamment l'éducation, avec ses bourses du millénaire et l'aide à l'enfance. C'est pourquoi le chef du Parti Québécois a bien indiqué qu'il « n'y aura pas de référendum perdant ». Le Québec ne veut plus reculer, il veut avancer.

6.5 Des conditions gagnantes

La souveraineté, c'est une condition gagnante pour le Québec de demain. Il faut donc la faire dans des conditions gagnantes pour le Québec. C'est pourquoi un gouvernement du Parti Québécois est convaincu de la nécessité de réunir ces conditions gagnantes afin de tenir un référendum sur la souveraineté lors de son prochain mandat.

Certaines de ces conditions gagnantes sont déjà là.

En 1995, plusieurs électeurs avaient hésité à voter Oui parce qu'ils avaient peur du déficit du Québec souverain. Grâce à nos efforts, nous savons maintenant que le Québec souverain n'aura pas de déficits, mais des surplus, y compris la part des surplus récupérés d'Ottawa.

En 1995, plusieurs électeurs avaient hésité à voter Oui parce qu'ils avaient peur qu'un Québec souverain n'ait pas les moyens de financer nos programmes sociaux, notre solidarité nationale. Grâce à nos efforts, nous savons maintenant que le Québec a désormais les moyens de se payer sa solidarité sociale, sans emprunter sur le dos des jeunes.

En 1995, certains électeurs hésitaient parce qu'ils n'étaient pas certains que le Québec avait le droit de faire la souveraineté. La Cour suprême du Canada vient de déclarer à la face du monde que le mouvement souverainiste québécois est parfaitement légitime et qu'un référendum gagnant nous donnera le droit de réaliser le projet québécois.

En 1995, certains électeurs hésitaient parce qu'ils n'étaient pas certains qu'Ottawa et les autres provinces allaient négocier avec le Québec après un Oui. La Cour suprême du Canada vient d'ordonner au Canada et aux provinces de négocier de bonne foi avec le Québec après un Oui.

Et elle nous demande en plus de négocier la question des droits des minorités, pas seulement au Québec, mais les droits de la minorité francophone du reste du Canada. Et, grâce à cette décision, nous pouvons dire à tous les francophones du Canada que nous ne les abandonnerons pas. Nous serons leur plus grand défenseur, à la table de négociation, pour le respect de leurs droits.

Voilà des conditions gagnantes. La relance économique du Québec, l'augmentation de l'emploi, en est une autre. Et, déjà, en créant 185 000 emplois en quatre ans, près de 20 % de tous les emplois créés au Canada, notre gouvernement a affiché la meilleure performance économique du Québec en 15 ans. L'amélioration des conditions démocratiques d'exercice des droits politiques en est une autre, ce qui pourra être fait par une révision de la Loi électorale et de la Loi des référendums, en priorité, par le prochain gouvernement, notamment en ce qui a trait à l'identification des électeurs.

Et la première condition gagnante, c'est évidemment la réélection d'un gouvernement du Parti Québécois.

Ottawa espère que le Québec ne réunira pas ces conditions gagnantes et fera tout en son pouvoir pour l'en empêcher. Son premier choix, c'est l'élection à Québec d'un gouvernement qui ne voudra pas défendre avec vigueur les intérêts du Québec, un gouvernement du Parti Libéral. Ottawa sait que, dans le dernier quart de siècle, c'est le Parti Québécois qui a défendu le Québec, même au sein de la fédération. C'est le gouvernement de René Lévesque qui a arraché à Pierre Trudeau l'entente sur l'immigration qui a donné plus de marge de manoeuvre au Québec, ce que les gouvernements libéraux précédents n'avaient pas réussi à faire. C'est le gouvernement de Jacques Parizeau qui a forcé Ottawa à rembourser les frais du référendum de 1992 sur Charlottetown, ce que le gouvernement libéral n'avait pas réussi à faire. C'est le gouvernement de Lucien Bouchard qui a arraché à Ottawa la gestion de l'essentiel des mesures actives de main-d'œuvre, une revendication vieille de 32 ans. C'est lui qui a forcé la plus grande coalition jamais vue au Québec pour obtenir les commissions scolaires linguistiques, un dossier dans lequel les libéraux s'étaient complètement embourbés. Et, aujourd'hui, le Québec fait partie d'une coalition avec toutes les provinces pour empêcher Ottawa d'envahir nos compétences en matière sociale, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Un gouvernement du Parti Québécois a fait la preuve qu'il peut faire gagner le Québec. Devant Ottawa, dans des dossiers majeurs, il a fait gagner le Québec chaque fois que c'était possible. Demain, en réunissant des conditions gagnantes pour un référendum, il fera gagner le Québec, pour de bon, pour notre identité, pour notre prospérité, pour nos enfants.